



**FRANCE STRATÉGIE**  
ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

# CITATIONS DE FRANCE STRATÉGIE

vendredi 2 octobre 2015

[www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr)

COMMISSARIAT GÉNÉRAL À LA STRATÉGIE ET À LA PROSPECTIVE - 18, RUE DE MARTIGNAC - 75700 PARIS SP 07 - TÉL. 01 42 75 60 00

# Sommaire

## France Stratégie

Mailly: pas de négociation "à la va-vite" sur le compte personnel d'activité <i>Agence France Presse FII Eco - 01/10/2015</i>	5
Deux théories pour une croissance décevante <i>La Tribune Hebdomadaire - 02/10/2015</i>	6
Hollande joue le contraste avec Sarkozy <i>Les Echos - 02/10/2015</i>	8
Jean-Claude Mailly : " L'austérité fragilise la République " <i>Marianne - 02/10/2015</i>	10
Santé : Les riches préfèrent la France <i>Marianne - 02/10/2015</i>	14
Le projet des Républicains pour réformer le code du travail <i>Actuel RH - 01/10/2015</i>	20
Briefing – Conflit d'intérêt, fiscalité, marchés de capitaux, initiative citoyenne, PIA <i>Contexte.Com - 01/10/2015</i>	23
France Stratégie publie son rapport d'activité 2014 <i>La Correspondance Économique - 01/10/2015</i>	24
Le budget 2016 fait l'impasse sur la lutte contre le chômage <i>Mediapart.Fr - 01/10/2015</i>	25
à quoi sert le rapport Combrexelle? <i>Les Tablettes Lorraines - 28/09/2015</i>	28
Jéco 2015 : qu'attendons-nous pour agir ? <i>VOX Auvergne Rhône- Alpes - 01/10/2015</i>	30
à quoi sert le rapport Combrexelle? <i>Les Tablettes Lorraines - 28/09/2015</i>	32
Bercy fait monter en régime l'APIE <i>La Lettre A - 01/10/2015</i>	33
La bonne intelligence <i>Le Nouvel Économiste - 02/10/2015</i>	34
Métiers qui recrutent : lesquels si vous voulez divertir et animer ? <i>Letudiant.Fr - 22/05/2015</i>	38
Quels moteurs pour ranimer l'économie mondiale ? <i>La Tribune Hebdomadaire - 02/10/2015</i>	40
La réforme du droit du travail et le compte personnel d'activité <i>L'Inffo Formation - 01/10/2015</i>	48
La semaine économique et sociale en France <i>Bilans Hebdomadaires - 28/09/2015</i>	49
Stéphane Lardy, "Le droits convertibles, enjeux du compte personnel d'activité" <i>L'Inffo Formation - 01/10/2015</i>	50
À retenir <i>Le Journal Des Entreprises Bas Rhin - 02/10/2015</i>	54
Conférence <i>La Gazette De Nîmes - 01/10/2015</i>	55
Bercy fait monter en régime l'APIE <i>Lalettrea.Fr - 01/10/2015</i>	56
Ce que les économistes savent vraiment sur le climat <i>Lemonde.Fr - 01/10/2015</i>	57
Crédit d'impôt : le Cice largement adopté par les entreprises <i>Petites- Affiches.Fr - 01/10/2015</i>	59
France stratégie plaide pour le décloisonnement des politiques de l'enfance et de l'ado... <i>Ash.Tm.Fr - 01/10/2015</i>	60

# Sommaire

Hollande finance l'ouverture des bibliothèques le dimanche <i>Yahoo ! (France) - 01/10/2015</i>	61
Hollande finance l'ouverture des bibliothèques le dimanche <i>Msn (France) - 01/10/2015</i>	62
Hollande joue le contraste avec Sarkozy <i>Lesechos.Fr - 02/10/2015</i>	63
Mailly: pas de négociation "à la va-vite" sur le Compte personnel d'activité <i>Notretemps.Com - 01/10/2015</i>	65
Mailly: pas de négociation "à la va-vite" sur le Compte personnel d'activité <i>Lexpress.Fr - 01/10/2015</i>	66
Remise des prix du concours de dessin sur le thème « les Valeurs de la République » <i>Social- Sante.Gouv.Fr - 01/10/2015</i>	67
Social news : l'actualité sociale du 1er au 30 septembre 2015 <i>Blogrhiaepoitiers.Wordpress.Com - 01/10/2015</i>	68

France Stratégie



## Mailly: pas de négociation "à la va-vite" sur le compte personnel d'activité

Paris, 1 oct. 2015 (AFP) -

Le numéro un de FO, Jean-Claude Mailly, a accusé le gouvernement de "rythmer" ses annonces de réformes sociales en fonction du "calendrier électoral" et a refusé des négociations "à la va-vite" sur la mise en place du Compte personnel d'activité (CPA).

Le gouvernement souhaite mettre en place le 1er janvier 2017 le CPA, qui regroupera les comptes existants (pénibilité, formation etc.). Les salariés pourront conserver ce compte tout au long de leur carrière.

"Force ouvrière refuse de négocier à la va-vite, d'ici à mars, un dispositif collectif de droits transférables dont le mécanisme est complexe", affirme M. Mailly dans une interview à Marianne.

Il n'est "pas question donc d'échanger un CPA contre plus de flexibilité", prévient-il.

Le CPA sera au coeur de la conférence sociale du 19 octobre. Le gouvernement souhaite l'intégrer dans un projet de loi en 2016.

"Les lois Rebsamen et Macron ne sont pas encore en place, et on nous annonce de nouveaux chantiers au nom de la +réforme permanente+, parfois pour des raisons politiciennes", a affirmé le leader de FO qui ajoute, "le bougisme n'est pas synonyme de progrès".

"Que le gouvernement rythme ses annonces uniquement en fonction d'un calendrier électoral nous pose problème : nous ne sommes pas chargés de sa comm!", lance le leader de FO.

Par ailleurs, selon M. Mailly, la "conférence sociale va être tendue" si auparavant un accord n'est pas trouvé entre patronat et syndicats "pour sauver les retraites complémentaires". La prochaine séance de négociations aura lieu le 16 octobre.

Pour assurer le financement des retraites complémentaires au bord de la faillite, le leader de FO propose que "les entreprises qui se séparent de seniors de plus 55 ans par rupture conventionnelle", à l'amiable, "soient taxées".

Pour un senior, la rupture conventionnelle est "une sorte de pré-retraite, financée par les caisses de chômage", estime-t-il.

Cette proposition rejoint celle de la CFDT. em/jg/az

Afp le 01 oct. 15 à 17 45.

**VISION**

# Deux théories pour une croissance décevante

De l'Europe à la Chine, la croissance mondiale déçoit. L'hypothèse de la stagnation séculaire, liée à des taux d'intérêt réels encore trop élevés, peut contribuer à l'expliquer. La Banque

des règlements internationaux avance une autre explication, soulignant l'effet négatif du surendettement issu de politiques monétaires très accommodantes.

PAR  
**JEAN  
PISANI-  
FERRY,**  
commissaire  
général, France  
Stratégie

**L**a croissance mondiale déçoit à nouveau. Il y a un an, le Fonds monétaire international s'attendait à ce que la production mondiale augmente de 4% en 2015. Aujourd'hui, le Fonds prévoit 3,3% de croissance pour cette année – à peu près autant qu'en 2013 et 2014, et plus d'un point en dessous de la moyenne 2000-2007. Dans la zone euro, la croissance du deuxième trimestre a été décevante. Le Japon se trouve de nouveau en territoire taux de marché et l'inflation. L'équilibre économique global peut exiger un taux d'intérêt réel négatif; étant donné le niveau plancher historique atteint par l'inflation – le FMI prévoit qu'elle sera négative cette année et la prochaine dans les économies avancées, et nulle dans les économies émergentes –, cela n'est pas possible.

Le taux d'intérêt d'équilibre pourrait être négatif pour plusieurs raisons. Certaines sont d'ordre structurel : l'épargne est élevée à l'échelle mondiale, notamment en Asie, mais sera, selon Summers, est de maintenir la relance monétaire et de stimuler la demande

grâce à une politique budgétaire agressive. L'autre explication de la faiblesse persistante de la croissance mondiale a été formulée par la Banque des règlements internationaux, le club des banques centrales. La BRI estime que les taux d'intérêt excessivement bas sont en grande partie la cause de la croissance décevante. Cette explication peut sembler encore plus paradoxale que la première, mais la logique est simple : en raison des difficultés politiques, les gouvernements répugnent souvent aux réformes de l'offre, qui augmenteraient l'efficacité économique, et préfèrent stimuler la demande. Confrontés à un ralentissement de la croissance causé par des facteurs structurels, de nombreux pays ont normalisé rapide des politiques monétaires – critiquant assez explicitement l'approche précautionneuse de la Réserve fédérale américaine, qui tarde à remonter les taux, et la stimulation agressive de la Banque centrale européenne.

Les deux théories sont cohérentes. L'hypothèse de la stagnation séculaire cadre bien avec les erreurs commises dans la zone euro au lendemain de la récession mondiale,



négatif. Le Brésil et la Russie sont en récession. Le commerce mondial est en panne. Cet été, enfin, le ralentissement économique et les turbulences du marché en Chine ont créé une incertitude supplémentaire. Certes, il y a aussi des bonnes nouvelles : les performances de l'Inde, de l'Espagne et du Royaume-Uni dépassent les attentes. La reprise aux États-Unis est solide. L'Afrique se porte bien. Mais, dans l'ensemble, il est difficile de nier que l'économie mondiale manque d'élan. Il doit y avoir quelque chose d'autre qui entrave la croissance.

## L'INQUIÉTANTE HYPOTHÈSE DE LA « STAGNATION SÉCULAIRE »

Deux explications concurrentes s'opposent. La première, l'hypothèse de la « stagnation séculaire », a été proposée par Larry Summers. Il part du principe que le taux d'intérêt d'équilibre qui égaliserait l'offre et la demande est actuellement en dessous du taux d'intérêt effectif. Cela semble paradoxal, car les taux d'intérêt sont proches de zéro dans la plupart des économies avancées. Mais ce qui importe est le taux d'intérêt réel, c'est-à-dire la différence entre le aussi en Europe, où les pays vieillissants comme l'Allemagne mettent de l'argent de côté pour la retraite. En même temps, la nouvelle économie numérique est moins intensive en capital que l'ancienne économie. Cela pourrait encore être accentué à l'avenir par l'avènement de ce qu'on appelle l'économie du partage. D'autres facteurs sont temporaires. Dans plusieurs pays, des booms immobiliers financés par l'emprunt ont causé un surendettement des ménages et des entreprises; de plus, les gouvernements ont réduit les déficits pour contenir leur propre dette. En conséquence, il y a probablement trop peu d'investisseurs et trop d'épargniers. L'hypothèse de la stagnation séculaire est inquiétante, car si elle est vraie, il y a peu de raisons de croire que les choses vont s'améliorer par elles-mêmes. Certes, le processus de désendettement n'est pas sans limite. Mais il est entravé par la croissance lente et la faiblesse persistante de l'inflation qu'entretiennent chômage élevé et faible demande mondiale. Pire encore, à plus long terme, la faiblesse des investissements sape la productivité, tandis que le chômage prolongé détruit les compétences. L'un comme l'autre réduisent le potentiel de croissance future. C'est un cercle vicieux. La manière de le bri-

répondu en abaissant les taux d'intérêt et en stimulant le crédit. Or, le crédit à bon marché encourage les mauvais investissements et un endettement excessif, que les emprunteurs sont souvent incapables de rembourser. Plus fondamentalement, l'investissement est un pari sur l'avenir qui ne peut pas réussir si la croissance est structurellement déprimée. Une croissance artificiellement entretenue finit dans les larmes.

## UNE MAUVAISE ALLOCATION DU CAPITAL

En outre, la BRI affirme que le crédit pourrait bien aggraver les carences structurelles des économies. Les bulles immobilières et les investissements dans des projets douteux entraînent un gaspillage des ressources et une mauvaise allocation du capital, qui brident finalement la croissance potentielle. Ici aussi, le raisonnement met en lumière un cercle vicieux : le ralentissement de la croissance conduit à des remèdes artificiels et à une érosion supplémentaire du potentiel de croissance à long terme. La BRI plaide en faveur de la rigueur budgétaire, de la restructuration de la dette, si nécessaire, et de la quand les gouvernements ont tenté de se désendetter tandis que les entreprises et les ménages étaient eux-mêmes réticents à dépenser, tandis que la BCE maintenait une politique monétaire relativement restrictive. L'explication de la BRI se lit, elle, comme un résumé des malheurs de la Chine, où la croissance a ralenti, passant de 10% à 7% ou moins, mais où les autorités continuent à encourager un investissement qui équivaut déjà à près de la moitié du PIB, promouvant pour cela toutes sortes de projets à faible rendement.

En définitive, quelle est la théorie qui correspond le mieux à la réalité à l'échelle mondiale? Prétendre, comme le fait la BRI, que les pays avancés ont stimulé la demande de manière excessive est curieux. La persistance de faibles taux d'emploi et d'une inflation globale proche de zéro ne suggère pas qu'ils se soient laissés aller à la débauche. Certes, l'imprudence financière demeure un risque, mais c'est la raison pour laquelle des instruments réglementaires ont été ajoutés à la boîte à outils. L'appel de la BRI en faveur d'une normalisation monétaire généralisée est prématuré – mais cela ne signifie pas pour autant que les réformes doivent attendre. ■

© Project Syndicate, 2015.



© DR

**FRANCE**

# Hollande joue le contraste avec Sarkozy

- Le chef de l'Etat veut apparaître en défenseur du modèle social.
- Il célèbre mardi les 70 ans de la Sécurité sociale.

**POLITIQUE****Pierre-Alain Furbury***pfurbury@lesechos.fr*

« Il n'est jamais loin le loup ; il faut savoir le reconnaître. J'ai quelques informations à vous communiquer... » Mercredi, au musée des Arts décoratifs de Paris, François Hollande s'exprime sur la stratégie nationale pour l'enfance et l'adolescence. Rien de très politique a priori. Sauf que le chef de l'Etat en profite, en évoquant « la peur du loup » qu'ont les enfants, pour donner un petit coup de griffe à ceux qui « veulent introduire [des angoisses] au-delà du nécessaire dans une société comme la nôtre ». Vise-t-il Marine Le Pen ? Ou d'abord Nicolas Sarkozy ? Le leader des Républicains, son successeur à l'Elysée, venait de dévoiler sa recette pour la « refondation » du modèle social français : 100 milliards d'économies dans les dépenses publiques en cinq ans, report de l'âge légal de départ à la retraite, dégressivité de l'allocation-chômage à partir de douze mois, etc. « Là, les choses sont dites. Ça nous arrange », lâche un proche du président.

Par petites touches, depuis la rentrée, François Hollande s'applique en effet à se poser en protecteur du modèle français que « certains »,

« Il faut être à gauche sur des valeurs qui dépassent la gauche », explique un ministre proche du président.

donc, voudraient détruire. Devant le Congrès de l'Union sociale pour l'habitat la semaine dernière, la Confédération européenne des syndicats mardi comme sur la condition de vie étudiante jeudi, il fait entendre une petite musique qui fait la part belle aux mots « garanties », « solidarité », « mixité » et surtout « social ». Moderniser, s'adapter, oui, mais sans casser, fait-il valoir. Réformer, certes, mais pour « garantir ce que nous considérons comme essentiel », a-t-il souligné la semaine dernière, lors de la remise du prix de l'audace créatrice, en notant que « les Français veulent les réformes tout en les craignant ». D'où la décision du président de borner d'emblée la future réforme du Code du travail. Et les efforts qu'ont déployés l'exécutif et la majorité pour dépeindre Nicolas Sarkozy en « démolisseur » du modèle social.

La stratégie, tournée vers l'échéance électorale de 2017, vise à retisser les liens avec l'opinion. En se montrant rassurant. « 2017 se jouera sur la confiance et la capacité à recréer de la cohésion nationale », veut croire une ministre. Et en parlant à la gauche, mais pas seulement. « Ouvrir des tranchées vers le centre pour étouffer Alain Juppé, c'est son seul espoir », souligne un conseiller ministériel. « Il faut faire mouvement sur des valeurs qui rassemblent, être à gauche sur des valeurs qui dépassent la gauche », poursuit un membre du gouvernement, donnant en exemple l'éologie et le compte personnel d'activité, qui doit regrouper en 2017 les droits acquis par les salariés au cours de leur carrière. « Une valeur de gauche parfaitement accessible au monde centrisme », dit ce hollandais.

**« Répéter le message »**

Le dispositif est censé accroître la sécurisation des parcours professionnels. François Hollande devrait en parler mardi, comme de la protection universelle maladie, sorte



de reconnaissance de la CMU, dans un discours à l'occasion des 70 ans de la Sécurité sociale. L'Elysée promet un « *discours clef, structuré* », alors que le chef de l'Etat a plutôt privilégié, ces dernières semaines, les interventions sectorielles (un jour sur la ruralité, un autre sur l'Europe, un troisième sur le logement ou le climat). Il espère ainsi donner au mois d'octobre, avec la conférence sociale du 19, une coloration très sociale. « *Pour imprimer un message, il faut le répéter* », plaide-t-on dans son entourage.

Reste à savoir si cette stratégie peut fonctionner et permettre à François Hollande de « *retrouver des parts de confiance* » et « *l'usage de tous ses membres* », selon la formule d'un de ses soutiens. « *Vu le passif qui est le sien, il n'a de toute manière pas le choix* », réplique un haut responsable. Aujourd'hui, il n'y parvient guère dans les sondages. Mais la présidentielle est encore loin. « *Son calcul, c'est que, à un moment donné, les gens comprendront* », rétorque l'un de ses proches. Malgré les ruses du Loup, le Petit Chaperon rouge n'est-il pas sorti indemne de l'histoire ? Pas dans toutes les versions, il est vrai... ■



## FRANCE

SOCIAL

# “L'AUSTÉRITÉ FRAGILISE LA RÉPUBLIQUE”

Pour Jean-Claude Mailly, François Hollande a “rendu les armes”. 35 heures, code du travail, retraites : le secrétaire général de FO craint que les réformes en cours n'ouvrent la porte à une régression sociale généralisée.

PROPOS REÇUEILLIS PAR LAURENCE DEQUAY

Image non disponible.  
Restriction de l'éditeur

LE PATRON  
DE FORCE OUVRIÈRE  
déplore l'effritement progressif de l'égalité citoyenne.

frédéric stucin / pasco



**Marianne : Matignon annonce une nouvelle loi au printemps 2016 qui réformera en partie le code du travail. Emmanuel Macron dézingue le statut des fonctionnaires. A Force ouvrière, vous jugez la République sociale en danger. Expliquez-vous.**

**Jean-Claude Mailly :** La lettre d'intention de Manuel Valls demandant à l'ancien directeur du travail Jean-Denis Combrelle de privilégier les accords d'entreprise et les saillies du vice-Premier ministre Emmanuel Macron sur les fonctionnaires renvoient à une même toile de fond : 2012. Souvenez-vous : que promettait François Hollande candidat ? De baisser le coût du travail, de s'attaquer à nos conventions collectives ? Non, de renégocier le pacte budgétaire européen ! Or, une fois élu, le président a très vite rendu les armes. Et les gouvernements de l'Union ont renoncé à prendre la main sur les marchés financiers. Dès lors, nous avons sombré dans une sorte de paralysie. La France est rentrée dans le moule, en s'engageant à respecter les 3 % de déficit ; elle a reconnu aux institutions européennes le droit d'intervenir directement par des recommandations, voire demain par des sanctions, sur ses politiques économique et sociale. On a accordé au patronat avec le pacte de « responsabilité », sans exiger de contreparties réelles, 41 milliards d'euros de baisse de charges financées par 50 milliards d'euros de réduction de dépenses publiques et sociales. Résultat ? Chaque mois, cette politique d'austérité affaiblit nos services publics, fragilise l'investissement, marginalise certains territoires, comme l'a étudié le géographe Christophe Guilluy. Or, l'égalité républicaine, ce n'est pas l'égalitarisme. Mais c'est maintenir un minimum d'égalité

de droits entre tous les citoyens et toutes les citoyennes sur l'ensemble du territoire !

Dans le domaine social, en dépit de notre faible taux de syndicalisation, 90 % des salariés (contre 60 % seulement en Allemagne) sont couverts par des conventions collectives et des accords d'entreprise selon un principe de faveur ou de hiérarchie des normes. Notre République permet donc à un ouvrier d'une PME dépourvue de représentants syndicaux de bénéficier de garanties communes à son secteur d'activité, au même titre qu'un collègue d'une multinationale. Qu'en 2016 la loi sociale brise ce cadre en donnant la primauté à des accords d'entreprise dérogatoires aux normes supérieures, et les inégalités entre les salariés vont se creuser. Cette boîte de Pandore ouverte, nous risquons une régression sociale généralisée dans bien des secteurs, comme la restauration ou les services qui comptent des myriades de petites sociétés. Car les entreprises les moins vertueuses seront aussi les plus concurrentielles. Alors nous ne serions plus en république ! Déjà, des activités précaires portées par le numérique, comme le « Turc mécanique » d'Amazon (des microtâches dispatchées en ligne), ne correspondent ni au salariat ni à l'entreprise individuelle, c'est de la dérégulation sociale et économique. C'est aussi parce qu'elles sont conscientes de ces dangers que la CGPME et l'UPA défendent comme nous les accords de branche !

**Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT, évoque des « règles plus accessibles et adaptées aux salariés ». Jean-Denis Combrelle recommande que ces accords d'entreprise soient signés à minima par des syndicats**

**représentant 50 % des salariés, contre 30 % aujourd'hui. Est-ce un leurre ?**

**J.-C.M. :** On se fourvoie en confondant démocratie sociale et démocratie politique. Un accord d'entreprise n'est pas l'expression libre de l'opinion des salariés, mais le résultat d'un compromis avec l'employeur. Or, en renvoyant prioritairement la négociation au niveau de l'entreprise, on les constraint à défendre leurs intérêts au niveau auquel ils sont le moins libres. Dans une entreprise, une direction peut exercer un chantage à l'emploi, pas dans une discussion de branche ! Dans tous les pays d'Europe (Espagne et Portugal par exemple) où cette décentralisation a été imposée, le dialogue social s'est appauvri. Quant aux accords à 50 %, ils sont pervers, car ils naissent essentiellement pour justifier des dérogations défavorables aux salariés. Je ne pris pas davantage la logique binaire du référendum. Voyez le résultat à Smart où ce type de consultation instrumentalisé par un groupe richissime met les syndicats sous pression afin qu'ils entérinent des baisses de salaire. Quand j'entends certains, comme Bruno Le Maire, se saisir de cet exemple pour critiquer notre représentativité, je suis outré. En 2005, une majorité des Français refusaient une Constitution européenne. Le gouvernement auquel il appartenait a ratifié le traité de Lisbonne...

**Le 19 octobre, jour de conférence sociale, le président va vous demander de discuter du compte personnel d'activité (CPA) qui permettrait aux salariés de passer d'un emploi à l'autre en conservant leur assurance santé, leurs droits à la formation, leur épargne temps. Le tout en échange ➤**



**➤ de plus de flexibilité. Quelle est votre réaction, alors que nous fêtons les 70 ans de la Sécurité sociale ?**

**J.-C.M.** : Force ouvrière refuse de négocier à la va-vite, d'ici à mars, un dispositif collectif de droits transférables dont le mécanisme est complexe. Et puis, des annonces à objectif médiatique comme le contrat de génération, combien en avons-nous eues ? Pas question donc d'échanger un CPA contre plus de flexibilité. La flexisécurité, c'est déjà démodé ! Les lois Rebsamen et Macron ne sont pas encore en place, et on nous annonce de nouveaux chantiers au nom de la « réforme permanente », parfois pour des raisons politiciennes... Or, le bougisme n'est pas synonyme de progrès ! Que le gouvernement rythme ses annonces uniquement en fonction d'un calendrier électoral nous pose problème : nous ne sommes pas chargés de sa com ! Je note, pour ma part, que le manque de visibilité déroute les investisseurs étrangers. Qu'il incite aussi les chefs d'entreprise, comme le prouvent les mauvais chiffres du chômage d'août..., à temporiser leurs embauches.

En outre, si nous ne trouvons pas, avant le 16 octobre, d'accord avec le Medef pour sauver les retraites complémentaires, cette conférence sociale va être tendue.

**Pourquoi les négociations avec le patronat sur l'Agirc sont-elles à couteaux tirés alors que le régime de pensions des cadres ne dispose plus que de 73 milliards d'euros de réserve, soit moins de trois ans de versements ?**

**J.-C.M.** : Parce que la politique de Hollande a un effet boomerang : le président a tellement gâté le Medef qu'en son sein les faucons dominent les colombes. Certains au patronat jugent qu'ils perdent leur temps avec le paritarisme, qu'il faut laisser la gestion des complémentaires, du chômage, à l'Etat, ou au privé pour satisfaire les assureurs. Ainsi, dans

cette négociation, le Medef prétend essorer de 10 à 30 % les pensions des assurés qui liquident leurs complémentaires avant 65 ans, afin de les contraindre à travailler plus longtemps. Cette idéologie est inacceptable, notamment parce que 60 % de ces seniors ne sont plus en emploi au moment où ils réclament leur pension ! Si le Medef persiste, nous enterrons dans une zone inconnue : ce sera la fin d'un mode de régulation. Il n'y aurait plus, dans la foulée, de discussions sur la convention d'assurance chômage. Et Force ouvrière n'hésiterait pas à mobiliser.

**Mobiliser pour obtenir une inflexion sociale de l'Europe, c'est aussi l'objectif du congrès de la Confédération européenne des syndicats (CES) dont vous avez ouvert les débats à Paris. Comment Luca Visentini, son nouveau secrétaire général, pèsera-t-il davantage à Bruxelles ?**

**J.-C.M.** : Il subsiste entre nos 90 confédérations syndicales des conceptions différentes, par exemple entre l'Europe du Sud, qui pour moi s'étend jusqu'à la Belgique, et l'Europe du Nord. Il nous est aussi difficile, compte tenu de droits différents, d'organiser des grèves à l'échelle de l'Union. Mais nos positions se sont considérablement rapprochées. En 2012, la CES s'est opposée au pacte budgétaire européen. Luca Visentini va donc réclamer une rupture avec l'austérité, qui est un échec, et une relance des investissements et de la demande interne, dont les salaires. En Europe comme en France, l'austérité est trois fois suicidaire. Socialement parce qu'elle remet en question les droits, économiquement parce qu'elle plante la croissance, démocratiquement parce qu'elle alimente les mouvements du rejet de l'autre. ■

**PROPOS REÇUEILLIS PAR L.D.**



# Image non disponible. Restriction de l'éditeur

francois moni / ap / sipa

## TOUS CONTRE L'AUSTÉRITÉ

Les leaders  
de la CGT, de FO  
et de la CFDT  
au coude à coude,  
en avril 2015.

**FRANCE**

SOCIÉTÉ

# SANTÉ : LES RICHES PRÉFÈRENT LA FRANCE

Le ministère de la Santé et celui des Affaires étrangères veulent **attirer de riches étrangers dans les hôpitaux français**. Une marchandisation du soin qui inquiète les professionnels. Enquête.

PAR CLOTILDE CADU



**V**oiture avec chauffeur. Palace de haut standing. Privatisation de boutiques de luxe. Scapel. Bistouri. Tout est prêt pour l'opération à cœur ouvert. Le patient allongé sur la table n'a pas de carte Vitale. Il possède, en revanche, une carte Platinum. Il est chinois, russe, américain ou saoudien et a fait appel à une luxueuse conciergerie médicale pour organiser son hospitalisation. « Nous nous occupons de tout. Nous trouvons le bon chirurgien pour la bonne personne. Et tout le reste », explique Najette Sabban, la responsable de Surgical Luxury Concierge, une société spécialisée dans l'organisation de séjours médicaux en France. Madame veut un cours de yoga pendant que Monsieur est sous anesthésie générale ? « On trouve. » Monsieur veut un traiteur asiatique plutôt qu'un

insipide plateau repas d'hosto ? « On trouve. » « Nous répondons aux besoins de nos clients. Mais dans la limite du raisonnable », précise Najette Sabban. Un jet au milieu de la nuit en sortant du bloc, par exemple, c'est non. Mais ça n'a jamais été exigé. « Nous ne recevons pas de demandes extravagantes car il s'agit de personnes malades, qui viennent pour se faire soigner », ajoute-t-elle. Depuis sa création, en février dernier, Surgical Luxury Concierge s'est occupé de 37 patients, dont 15 étrangers, tous soignés dans des cliniques privées. Les 24 en attente de traitement sont tous des patients internationaux.

Oligarques moscovites, émirs du Qatar, traders londoniens, cadres sup new-yorkais, richissimes ou simplement « solvables », et souffrants : voilà le type de malades que les pouvoirs publics veulent attirer dans les hôpitaux



hexagonaux. La France ne veut plus se contenter de cette poignée de VIP qui, chaque année, traversent les fuseaux horaires pour venir se faire opérer, plus ou moins discrètement, à Paris, Marseille ou Lyon, souvent dans le service d'un professeur de médecine qui opère dans le cadre de son activité libérale. Elle veut être une destination prisée des « touristes médicaux », financièrement aisés ou couverts par une assurance santé, capables de prendre un avion pour une opération programmée. Et elle veut que ça rapporte. « *Le marché international de l'offre de soins présente des perspectives de croissance majeures, susceptibles d'engendrer des retombées substantielles en matière d'activité économique, de création d'emplois, et de recherche en France* », indiquaient la ministre de la Santé, Marisol Touraine, et celui des Affaires étrangères, Laurent Fabius, en annonçant,

le 31 juillet dernier, une série de mesures pour développer l'attractivité des établissements de santé français. Parmi celles-ci, l'édition d'une brochure multilingue présentant l'offre de soins, des simplifications administratives pour les établissements, qui pourront établir des devis et facturer plus cher leurs prestations à ces patients-là, un coup de pouce aux métiers de la conciergerie médicale et de l'hôtellerie... A l'échelle mondiale, le tourisme médical génère 60 milliards d'euros. La Thaïlande, l'Allemagne ou la Suisse en ont fait une de leurs spécialités depuis plus de quinze ans. En France, l'accueil de patients étrangers pourrait rapporter 2 milliards d'euros d'ici à cinq ans, selon les estimations de l'économiste et ancien directeur des hôpitaux Jean de Kervasdoué, auteur d'un rapport sur la question. Pionnier en la matière, l'Hôpital américain de Paris, à Neuilly-sur-Seine, réalise ➤

#### LE TOURISME MÉDICAL EN CHIFFRES

- ➡ **7,5 MILLIONS** de touristes médicaux en 2007 dans le monde.
- ➡ **16 MILLIONS** en 2012.
- ➡ **8 900** en France.
- ➡ Un marché mondial estimé à **60 MILLIARDS D'EUROS**.

#### LE PRIX DE DIFFÉRENTS TRAITEMENTS

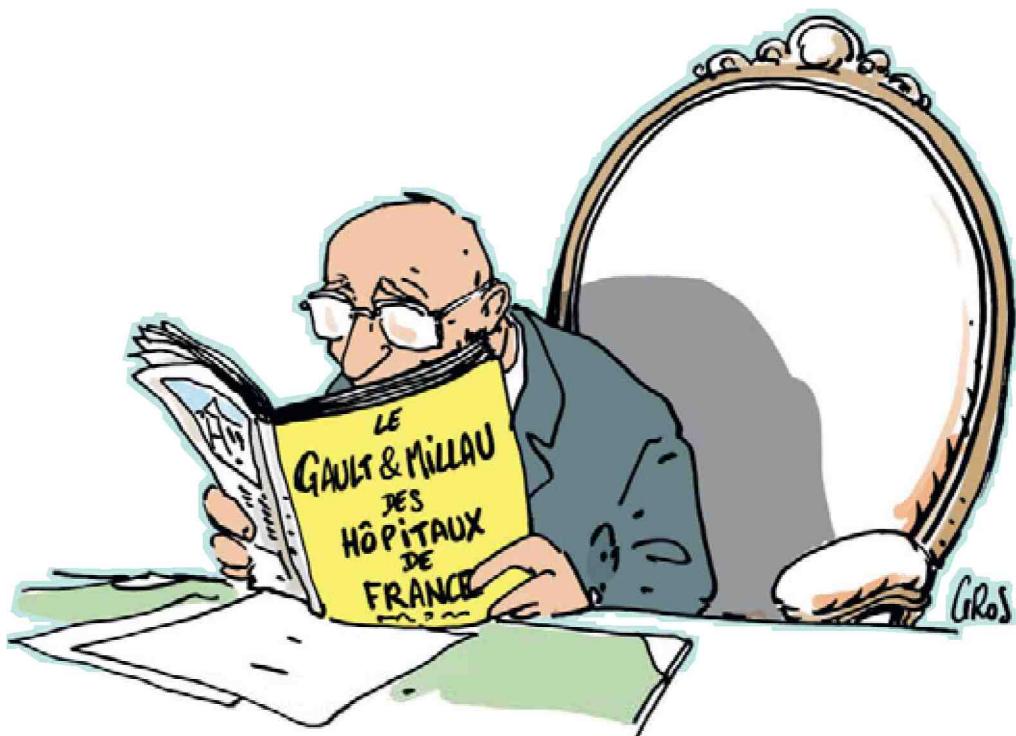
(en 2011, en dollars)

Pontage coronarien : 113 000 aux Etats-Unis, 10 000 en Inde, 13 000 en Thaïlande, 13 900 au Royaume-Uni, 23 700 en France.

Prothèse de hanche : 47 000 aux Etats-Unis, 9 000 en Inde, 12 000 en Thaïlande, 12 000 au Royaume-Uni, 10 700 en France.

Mastectomie : 17 000 aux Etats-Unis, 7 500 en Inde, 9 000 en Thaïlande, 5 600 en France.

(source : [France Stratégie](#))





► presque un tiers de son chiffre d'affaires grâce aux opérés internationaux, soit 30 millions d'euros en 2014. Près de 30 % de la patientèle réside hors de France, dans les pays arabes, sur le continent africain ou en Europe de l'Ouest. L'établissement, privé, n'est pas conventionné et peut donc fixer ses propres tarifs. Tout est payant : les frais de bloc opératoire, les frais de séjour, les dépassements d'honoraires du médecin qui opère, les services demandés à la conciergerie... En contrepartie, le confort est au top, digne d'un palace. Les repas sont adaptés aux demandes du malade, végétarien, kasher... L'Hôpital américain de Paris est d'ailleurs particulièrement réputé pour son hôtellerie. Les promoteurs du « tourisme médical » verrraient bien la même chose dans les hôpitaux publics. « Pour ce qui est des conditions hôtelières, à quelques très rares exceptions, aucun établissement sanitaire français n'est au standard international », écrit Jean de Kervasdoué, dans son rapport. Pour accueillir cette patientèle exigeante, il faudrait donc offrir les conditions hôtelières auxquelles ils sont habitués, et, bien entendu, les facturer en conséquence. » En attendant, pourquoi ne pas ouvrir « quelques hôtels haut de gamme spécialisés dans l'accueil de malades étrangers et de leur famille ? », propose encore l'économiste. Il faut croire que les malades riches ont le dos plus fragile que les simples détenteurs de carte Vitale et qu'ils ont besoin de plus de confort...

### MÉDECINE ET FASTE

Quelques sociétés privées se sont déjà positionnées sur le créneau, désireuses de jouer les intermédiaires médicaux et offrant nombre de prestations et forfaits tout compris aux étrangers souhaitant profiter de l'excellence de la médecine et du luxe français. « Cette activité doit être réglementée ! plaide Mahieddine Tahraoui. N'importe qui aujourd'hui peut ouvrir une boîte d'assistance médicale. Il y a des arnaques. » Lui

## « DE NOMBREUX BRITANNIQUES VIENNENT FAIRE LEURS COURSES À CALAIS, POURQUOI NE VIENDRAIENT-ILS PAS AUSSI SE FAIRE SOIGNER ? »

a créé la sienne, TMI Assistance, en 2006. Son objet : faciliter la venue de malades étrangers en France, essentiellement en provenance d'Afrique de l'Ouest. Il ne propose pas de billets pour Disneyland Paris, ni de shopping-tour avenue Montaigne ou d'hébergement cinq étoiles. Simplement du médical et de l'accompagnement. Il assure qu'il s'occupe autant de ministres que d'employés ou d'ouvriers pris en charge par les caisses de sécurité sociale de leur pays. « Le ministère de la Santé du Burkina Faso, par exemple, consacre chaque année 1,5 milliard de francs CFA [plus de 2,2 millions d'euros] pour envoyer des malades se faire soigner à l'étranger », explique

Mahieddine Tahraoui. S'il voit d'un bon œil les annonces gouvernementales en matière d'accueil des patients non français, le patron regrette la nouvelle politique tarifaire des Hôpitaux de Paris. « L'Assistance publique-Hôpitaux de Paris a augmenté de 30 % les tarifs pour les patients internationaux. C'est un problème, ils confondent les malades du Golfe et les autres. Du coup, les moins aisés préfèrent aller en Tunisie ou au Maroc, moins chers », déplore-t-il. Depuis le 20 août, les établissements sont en effet autorisés, par décret, à surfacturer les soins aux étrangers non assurés sociaux.

L'accueil des malades internationaux entre doucement dans les





mœurs hospitalières, de façon de plus en plus assumée. Ici et là, des initiatives voient le jour. Sur la Côte d'Opale, le centre hospitalier de Calais regarde avec envie de l'autre côté de la Manche. L'établissement, flambant neuf, rêve de soigner des patients anglais. Martin Trelcat, son directeur, a calculé que l'activité pourrait faire entrer 1 million d'euros dans les caisses de l'hôpital annuellement, pour environ 400 opérés. « *De nombreux Britanniques viennent faire leurs courses au Carrefour à Calais, pourquoi ne viendraient-ils pas aussi pour se faire soigner ?* » s'interroge-t-il. L'hôpital est situé à trente-cinq minutes seulement de la région du Kent. Les habitants de ce bassin de vie ont plus vite fait de sauter dans l'Eurostar que de se rendre à Londres. « *Il y a une demande de la part de la classe moyenne anglaise, qui souhaite être soignée dans des hôpitaux neufs et sans délais à rallonge* », assure Martin Trelcat. De par sa situation géographique, le centre hospitalier de Calais a l'habi-

tude de traiter des Anglais de passage ou des chauffeurs routiers en transit. « *Ils viennent principalement pour des soins en urgence, du non-programmé. Nous souhaitons développer toute l'activité de soins programmés* », poursuit le directeur. L'établissement a demandé au National Health Service (NHS), l'autorité sanitaire anglaise, une accréditation officielle pour pouvoir recevoir ces malades, nécessairement adressés par leur médecin traitant. Des formations à la langue anglaise vont être proposées au personnel soignant tandis qu'un agent s'occupera d'accompagner les patients pendant leur séjour : conseils pour l'hébergement et la logistique, bons plans tourisme... Mais pas de « packages ».

## FACTURES "OUBLIÉES"

A l'autre bout de la France, l'Assistance publique-Hôpitaux de Marseille (AP-HM) s'est, elle, associée à Mondoramas, un spécialiste de l'organisation de voyages, pour ➤





► attirer des patients étrangers dans ses blocs opératoires. A l'institution hospitalière, le médical, à l'agence, le commercial. Les patients pour l'un, les clients pour l'autre. Pour l'heure, le binôme, regroupé sous la structure Provence Surgery, ne teste la formule qu'en orthopédie, avant peut-être d'élargir son offre. « Depuis le mois de juillet, nous avons reçu une vingtaine de dossiers, confie Yves Guivarc'h, le patron de Mondoramas. Nous proposons une offre packagée, comprenant l'anesthésie, l'opération, la logistique... Quoi qu'il se passe, le patient paie le même prix. » Pour une hanche, comptez environ 20 000 €, transfert depuis l'aéroport et interprète compris. L'intégralité de la somme doit être réglée en amont, afin d'éviter les mauvaises surprises. C'est l'une des plaies de l'hôpital public français : il a acquis la réputation de soigner gratuitement, un certain nombre de patients « oublient » donc parfois de régler la facture, même quand ils en ont largement les moyens. A Marseille, la créance s'élève à 9 millions d'euros. Elle est essentiellement le fait de touristes admis aux urgences. « Le plus gros problème, ce sont les Américains. Il est très difficile de se faire payer par leur assurance », indique Jean-Marc Viguer, le secrétaire général de l'AP-HM. Les pays du Maghreb ont, eux aussi, une ardoise importante. « Par

## LES POUVOIRS PUBLICS ASSURENT QUE L'ACCUEIL DE CES PATIENTS TRÈS SOLVABLES NE SE FERA PAS AU DÉTRIMENT DES AUTRES.

*l'intermédiaire des ambassades, nous essayons de renouer avec les organismes payeurs, les caisses de sécurité sociale. C'est ainsi que nous avons pu solder la quasi-totalité de la créance de la Tunisie, autour de 2 millions d'euros*, explique Jean-Marc Viguer.

### DIFFÉRENCE DE TRAITEMENT

Les Hôpitaux de Paris, les plus visités des patients étrangers, ont eux aussi lancé une procédure de récupération des impayés. Le trou dans la caisse est énorme : plus de 118 millions d'euros ! Aux premiers rangs des mauvais payeurs, l'Algérie, qui doit 31,6 millions d'euros, le Maroc (11 millions) et les Etats-Unis (5,6 millions). Désormais, de nouvelles méthodes d'admission vont être mises en place pour éviter les ardoises, prévoyant notamment le paiement en avance. Pas d'arrhes, pas de chirurgie ! D'autant que le nombre de séjours de malades internationaux va vraisemblablement monter en puissance : en 2014, l'AP-HP comptabilisait 11 185 séjours de malades internationaux, une augmentation de près de 10 % par rapport à 2010. Depuis 2013, ils paient plus cher que ceux qui cotisent à la Sécurité sociale. L'émir qui a privatisé toute une aile de l'hôpital Ambroise-Paré, à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), a donc casqué – même si les tarifs ont dû lui sembler très bas, bien inférieurs à ce qui se fait ailleurs, malgré la majoration. « A un moment où nous avons besoin de tous les moyens pour soigner

*les plus modestes, où nous devons maîtriser nos dépenses tout en innovant, gagner de l'argent sur ces patients qui en ont les moyens, cela ne me choque pas* », assurait à la suite de cet épisode Martin Hirsch, le directeur général de l'AP-HP, ravi d'endosser le costume de Robin des bois des hostos. Certes.

En attendant, on ne peut que déplorer une différence de traitement entre ce superriche et le pékin moyen. Les pouvoirs publics, la Fédération hospitalière de France, assurent, eux, que l'accueil de patients solvables, voire très solvables, ne se fera pas au détriment des autres. Malgré leurs dénégations, il y a un risque, réel, de voir s'instaurer, un peu plus encore, un hôpital à double vitesse : d'un côté, les riches, étrangers ou français d'ailleurs, traités plus rapidement et selon leurs exigences parce qu'ils payent plus ; de l'autre, les moins fortunés, obligés d'attendre des mois pour un rendez-vous. « C'est une hypocrisie totale de dire qu'il n'y aura pas de différence de traitement », s'agace André Grimaldi, diabétologue et défenseur de l'hôpital public et de ses valeurs d'égal accès aux soins. *On a tous vu déjà des comportements invraisemblables de malades riches.* » Des « pauvres » déprogrammés au profit de « riches », des infirmières et aides-soignants considérés comme des domestiques... « Il y a moyen de faire en sorte que cela se passe correctement. A mon avis, la bonne position, c'est d'abord faire payer bien plus que seulement 30 % supplémentaires. Ensuite, ne pas accorder d'aménagement particulier. Et enfin, instaurer une unique caisse de paiement. Pour l'heure, l'hôpital, le médecin et l'éventuel intermédiaire sont payés », dit André Grimaldi, qui plaide par ailleurs pour que tous les établissements de l'AP-HP profitent de cette manne et pas seulement ceux qui accueillent ces patients. Le ministère de la Santé et celui des Affaires étrangères ont fait connaître leur volonté de mettre en place leur plan d'ici à la fin de l'année. ■ c.c.

### LA FRANCE PRÈTE À SOIGNER LES RICHES ÉTRANGERS





# Le projet des Républicains pour réformer le code du travail

01/10/2015



Les Républicains se sont retrouvés hier au siège du Parti pour échanger sur le droit du travail. Nicolas Sarkozy, leur président, a présenté ses propositions, récapitulées dans un document d'orientation de 13 pages. Parmi les suggestions : donner plus de place à la négociation d'entreprise et encadrer la cause réelle et sérieuse de licenciement afin de limiter le rôle du juge.

C'est dans une salle pleine au siège du parti à Paris, remplie de militants et de responsables politiques, que le président des Républicains, Nicolas Sarkozy, a présenté hier son projet pour réformer le droit du travail. Si certaines des propositions s'inscrivent dans le droit fil des réformes en réflexion au sein du gouvernement actuel, notamment sur la place qui doit être accordée à la négociation d'entreprise, d'autres en revanche vont beaucoup plus loin.

## Priorité à la négociation d'entreprise

Le document d'orientation des Républicains que nous publions (*en pièce jointe*) présente une nouvelle architecture des normes en droit du travail qui n'est pas sans rappeler celle proposée par Jean-Denis Combrexelle dans son rapport (*lire notre article*). La loi définirait d'une part les grands principes du droit du travail et, d'autre part, des dispositions d'application de ces grands principes qui ne s'appliqueraient qu'à défaut d'accord de branche ou d'entreprise. L'objectif est avant tout de faire primer l'accord d'entreprise.

Le professeur de droit à l'université de Montpellier, Paul-Henri Antonmattei, qui intervenait lors de la conférence des Républicains, a déjà réfléchi au processus permettant d'appliquer cette réforme. "Pour chaque article du code du travail il faudra se demander s'il est utile ou s'il n'entre pas en contradiction



avec d'autres dispositions. Thème par thème, le législateur devra fixer un cadre dans lequel les partenaires sociaux pourront évoluer".

Là où les Républicains vont plus loin que la réforme envisagée par le gouvernement, c'est sur l'articulation entre l'accord collectif et le contrat de travail. Ils souhaitent que soit posé un principe général de primauté de l'accord collectif sur le contrat de travail.

### Simplifier le code du travail, mais pas trop !

Pour modifier le code du travail lui-même, encore faut-il se demander "quel est l'objectif poursuivi par le code du travail", a insisté le chef des Républicains. "Le code du travail ne vise pas seulement à défendre ceux qui ont un travail mais aussi de faciliter l'accès à ceux qui n'en ont pas. Le code du travail est compliqué car on a oublié l'utilité". Nicolas Sarkozy a également mis en garde contre la tentation d'une "simplification de la norme législative" qui serait "remplacée par la complexification de la norme jurisprudentielle".

### Des motifs de licenciement pré-définis par l'entreprise

Autre idée transversale : dans un contexte de crise, les entreprises doivent pouvoir s'adapter. En ligne de mire : les dispositions légales et jurisprudentielles sur le motif économique de licenciement. Ils proposent que le motif de réorganisation constitue un motif de licenciement suffisant en soi, quelle que soit la situation économique de l'entreprise.

Allant plus loin même sur la motivation du licenciement, les Républicains souhaitent que les causes du licenciement puissent être pré-constituées dès la conclusion du contrat de travail. "Ces motifs, comme par exemple, la perte d'un marché, la durée prévue d'une mission ou encore la fin d'un projet, seraient listés dès la conclusion du contrat de travail et recevraient donc l'accord du salarié lors de la signature du contrat", détaille ainsi le document d'orientation. L'idée serait ainsi de réduire le rôle du juge "limité au contrôle du respect de la cause et non de sa validité elle-même".

### Des exonérations de charge qui augmenteraient proportionnellement à la durée du travail

S'agissant de la durée du travail, Les Républicains souhaitent que l'accord d'entreprise puisse fixer le seuil de déclenchement des heures supplémentaires."Il faut laisser la liberté aux partenaires sociaux de décider s'ils restent aux 35 heures ou s'ils s'en affranchissent", a expliqué hier Nicolas Sarkozy. Et en cas de blocage ? "Si les salariés le souhaitent, l'entreprise restera aux 35 heures". Les Républicains souhaitent en effet que le référendum soit le pivot d'une réforme du droit du travail afin d'éviter les blocages ou l'immobilisme. "En l'absence de délégués syndicaux, ou en cas d'échec de la négociation avec les organisations syndicales, le chef d'entreprise aura la possibilité d'organiser une fois par an un référendum auprès des salariés dont le résultat s'imposera à tous y compris au juge".

S'agissant des exonérations de charges associées à la réduction du temps de travail, elles seraient maintenues voire même augmentées. Les allégements de cotisations sociales patronales seraient "accrus jusqu'à 39 heures" a expliqué hier Nicolas Sarkozy dans une interview accordée aux *Echos*.



### Haro sur la jurisprudence européenne !

Les Républicains voudraient bien aussi réduire le rôle du juge européen en matière sociale dont les décisions s'imposent au juge français. "La France doit veiller à ne pas surtransposer des engagements internationaux et à reprendre le leadership face à la jurisprudence européenne (...) La solution réside bien évidemment dans une réappropriation par le Conseil et le Parlement ou par plusieurs Etats dont la France du pilotage du droit européen pour faire évoluer celui-ci sans laisser au seul juge ce soin".

Florence Mehrez



## Briefing - Conflit d'intérêt, fiscalité, marchés de capitaux, initiative citoyenne, PIA

Les briefings de la rédaction font le tour de l'actualité de la veille et du jour, proposent des indiscrets et l'agenda.

Conflit d'intérêtsPayé tous les ans par l'industrie automobile, un député européen démissionne... de sa fonction de lobbyiste [UE]. Élu du groupe libéral (ADLE), Johannes van Baalen a démissionné hier de ses fonctions de lobbyiste de la fédération néerlandaise de l'automobile après avoir reconnu qu'il arondissait ses fins de mois en percevant 8 000 euros par an de cette organisation et 4 000 de Mercedes. Il sera désormais uniquement parlementaire européen « pour pouvoir participer librement aux débats qui concernent Volkswagen ».InvestissementContexte publie le rapport de la mission d'information parlementaire sur Bpifrance [FR] . Les députés Laurent Grandguillaume (PS) et Valérie Louwagie (LR) viennent de rendre leur rapport sur la Banque publique d'investissement. Ils soulignent son rôle essentiel dans le financement de l'économie française.France Stratégie contrôlera les effets à mi-parcours du programme d'investissement d'avenir [FR] . Un groupe d'experts, piloté par l'ancien président de la Banque européenne d'investissement Philippe Maystadt, a été chargé de la mission par le commissaire général à l'investissement, Louis Schweitzer. La composition du groupe.Projet de budget 2016L'analyse du Haut Conseil des finances publiques [FR/UE] . Mis en place à la faveur de la crise des dettes souveraines de la zone euro, cet organe indépendant est chargé d'évaluer les scénarios macroéconomiques et de finances publiques utilisés par le gouvernement pour son budget. Pour 2016, le Haut conseil considère que les prévisions de croissance de 1,0 % en 2015 devraient se réaliser. Il critique cependant la révision à la hausse de la croissance potentielle.Fiscalité européenneLes rescrits fiscaux coincent sur la rétroactivité [UE]. Les représentants des États membres n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur un mécanisme de transparence pour les « tax rulings » passés avec les entreprises. Selon nos informations, plusieurs délégations refusent que le futur fichier comprenne les accords fiscaux récents, mais qui ne sont plus valables. Ils craignent que des procédures soient lancées contre des clauses abusives qui pourraient s'apparenter à des aides d'État déguisées.Les ministres des Finances en reparleront le 6 octobre [UE]. Les débats passeront donc à un niveau politique la semaine prochaine. Autre point qu'il restera à éclaircir, celui des entreprises concernées par le fichier de transparence. Il est question de ne communiquer que les informations concernant celles avec un chiffre d'affaires supérieur à 40 millions d'euros.Régimes fiscaux des grandes entreprises, les Américains inquiets [UE/États-Unis].Les États-Unis voient d'un mauvais œil les enquêtes de la Commission européenne actuellement en cours sur les régimes fiscaux accordés à de grandes entreprises comme Amazon ou Apple. En cas d'amende pour aides d'État déguisées, les amendes et impôts que devront payer ces groupes pourront être déduites des sommes dues... aux États-Unis. L'article du Financial Times .Marché de capitauxNouveaux progrès pour l'union des marchés des capitaux [UE]. La Commission européenne a adopté aujourd'hui un plan d'action sur le sujet . Il comprend une modification de la législation sur la titrisation pour « la relancer » et de nouvelles règles sur le financement des infrastructures. Des consultations ont aussi été lancées concernant le capital-risque et les obligations garanties .Initiative citoyenneInitiative citoyenne sur l'effacement de la dette grecque rejetée [UE]. Le tribunal de l'UE a donné raison à la Commission européenne qui avait refusé d'enregistrer la pétition, estimant qu'elle ne relevait pas de la compétence de l'UE. Les auteurs de l'initiative peuvent faire appel si le souhaitent.Gestion des risquesLancement d'un nouveau centre européen de recherche sur la gestion des risques de catastrophe [UE]. L'objectif est d'aider les pouvoirs publics à mieux se préparer aux catastrophes naturelles. Le site du centre .Nous vous souhaitons une excellente journée! N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques ou informations à l'adresse: redaction@contexte.com.



## France Stratégie publie son rapport d'activité 2014

France Stratégie, dirigé par le Commissaire général à la stratégie et à la prospective Jean PISANI-FERRY, a rendu public hier son rapport d'activité 2014. Il s'agit de la première année pleine d'activité de cet organisme créé en mai 2013 et placé auprès du Premier ministre. "France Stratégie a structuré son activité autour de quatre métiers : évaluer, anticiper, débattre, proposer", explique M. PISANI-FERRY dans ce rapport. "L'évaluation vient en premier, car on ne peut prétendre améliorer l'efficacité des politiques publiques et la qualité du débat démocratique sans prendre appui sur une connaissance aussi objective que possible des effets des politiques en place", souligne-t-il, précisant également que "l'anticipation est plus que jamais nécessaire, dans un contexte d'innovations technologiques, de transformations sociétales et face aux risques du changement climatique". Selon lui, "parce que la démocratie d'aujourd'hui ne se joue plus uniquement dans les institutions représentatives, nous devons contribuer à faire vivre le débat public et la concertation sociale". "Et les propositions que nous formulons visent à la fois à éclairer l'exécutif et à stimuler une discussion informée sur les réformes nécessaires", fait également valoir M. PISANI-FERRY.

L'année 2014 a notamment été marquée par la remise en juin, du rapport "Quelle France dans 10 ans ?", au président de la République François HOLLANDE. "Ce rapport a ouvert un ensemble de pistes, sur lesquelles France Stratégie a continué de travailler. Mais après sa publication est aussi venu le temps du réinvestissement sur un ensemble de chantiers de fond", note M. PISANI-FERRY. France Stratégie a réalisé 45 publications au cours de l'année, sur des thématiques variées, allant de l'économie aux technologies, en passant par l'emploi et les questions de société. Le rapport du comité de suivi sur le Crédit impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) a ainsi été présenté en septembre. Une note d'analyse sur "Les leviers d'une stratégie européenne d'investissement" a par exemple été publiée en novembre, et un indicateur des performances comparées entre France et Allemagne en décembre.

Rappelons en outre que France Stratégie anime un réseau de huit organismes spécialisés, "afin de favoriser la transversalité de l'expertise" : le Conseil d'analyse économique (CAE) ; le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII) ; le Conseil national de l'industrie (CNI) ; le Conseil d'orientation pour l'emploi (COE) ; le Conseil d'orientation des retraites (COR) ; le Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM) ; le Haut conseil de la famille (HCF) ; et le Haut conseil du financement de la protection sociale (HCFi-PS).



## Le budget 2016 fait l'impasse sur la lutte contre le chômage

Le projet de loi de finances présenté mercredi joue encore une fois la carte de la réduction des dépenses publiques et des baisses d'impôt pour les entreprises et les particuliers. Des mesures qui auront un impact négatif sur la croissance, et donc sur l'emploi. Le gouvernement assume et vante le CICE, malgré l'opposition du Parti socialiste.

Lorsque Michel Sapin a quitté son pupitre, ce vendredi 30 septembre au matin où il a présenté le projet de loi de finances pour 2016 à la presse, aucun journaliste n'a levé la main pour s'étonner d'un sérieux manque dans la démonstration. Et pourtant, durant ces trente minutes de discours, il était difficile de ne pas remarquer un grand absent, oublié également dans l'interview au Monde qui bouclait la présentation officielle du budget. Le ministre des Finances n'a pas parlé, ou si peu, du chômage. Pourtant, François Hollande a rattaché sa candidature à l'élection présidentielle de 2017 à une amélioration sur le front de l'emploi. Une amélioration qui se fait pour le moins attendre : en août, les chiffres du chômage étaient mauvais, établissant une hausse de 4,6 % en un an, avec un nombre total de chercheurs d'emploi dépassant 5,4 millions. Mais emploi et chômage sont loin d'être au cœur de ce dernier budget complet de la législature. « Ce projet de loi est celui des objectifs atteints et des engagements tenus », a clamé Michel Sapin, se félicitant de la « maîtrise de la dépense publique », notamment par la mise en œuvre des 50 milliards d'euros d'économies sur 2015-2017 décidées l'an dernier. Une « stricte maîtrise de nos dépenses » : celles de l'Etat seront en hausse de 1 % en 2015 et 1,3 % en 2016, alors que leur rythme naturel d'évolution est de +2,5 %, et qu'entre 2007 et 2012, elles ont augmenté de 3,3 % en moyenne. Le ministre a rappelé le respect attendu de la « trajectoire de déficit », qui devrait passer de 3,8 % du PIB en 2015 à 3,3 % en 2016, et annoncé un objectif de 16 milliards d'euros d'économies sur les dépenses publiques l'an prochain (au lieu des 14,5 milliards annoncés jusque-là), après 19,5 milliards en 2015 (lire le détail des mesures dans ce document de présentation). L'autre point mis en avant concerne les baisses d'impôts, notamment sur les entreprises, Sapin allant jusqu'à vanter les « 33 milliards d'euros d'air fais » dont elles bénéficieront en 2016. Les ménages ne sont pas oubliés, avec une baisse d'impôt sur le revenu de 2,1 milliards en 2016, après 3 milliards en 2015. 12 millions de ménages sont concernés, soit les deux tiers des contribuables, « le cœur des classes moyennes », a asséné le ministre. En détail, 500 000 foyers fiscaux devraient sortir du champ de l'impôt et autant ne devraient pas y entrer. La part des ménages imposés sur le revenu devrait revenir à 46%, le même niveau que celui de 2007. « C'est un budget qui marche sur deux pattes : la maîtrise des dépenses publiques, et la baisse de l'impôt sur le revenu pour la classe moyenne. C'est un message clair », explique Karine Berger, économiste et députée socialiste modérément critique. « L'emploi est plutôt soutenu par ce budget, mais clairement, ce n'est pas un des éléments les plus visibles pour l'année 2016 », convient-elle aisément. Il lui serait difficile de faire autrement. Car, sans aucun doute, « les efforts budgétaires ont un effet de frein sur la croissance » : « L'arbitrage a été fait, c'est assumé. » Autrement dit, la baisse des dépenses publiques, le « sérieux budgétaire » pour ne pas dire l'austérité, est privilégié par rapport à une lutte rapide contre le chômage. C'est le prix à payer pour que « dans l'Union européenne et face à la Commission, la France parle beaucoup plus fort, et pèse beaucoup plus », a souligné le ministre des finances, « car les engagements sont tenus ». L'Etat, donc, va continuer à tailler dans les crédits de fonctionnement. Ses seules priorités sont la sécurité, la justice, l'éducation et dans une moindre mesure la culture. Le ministère de l'Intérieur obtient un budget en légère hausse, de 12,13 à 12,24 milliards d'euros pour la mission « sécurité », et de 0,65 à 0,70 milliard d'euros pour l'immigration. Le projet de loi de finances intègre la hausse des effectifs dans la police et la gendarmerie promise par Manuel Valls dans la foulée des attentats de janvier : 732 créations de poste, contre environ 400 par an depuis 2012 (mais ces créations sont compensées par 304

suppressions de postes dans l'administration). 2 300 personnels militaires supplémentaires seront aussi financés par les rallonges accordées au ministère de la Défense au printemps. Après trois années de hausse, le budget de la justice est lui stabilisé, à 8 milliards d'euros. Après 555 postes créés en 2014 et 600 en 2015, 943 seront créés en 2016, notamment pour l'administration pénitentiaire. Le recrutement des enseignants se poursuit lui aussi, avec 8 561 créations de postes dans l'éducation. Le budget de la culture et de la communication est aussi en hausse de 1 %, à 7,3 milliards. Pour le reste, tous les crédits sont en baisse, parfois sévère. Et certains reculs de financements sont symboliques. Ainsi, le ministère de l'environnement perd 10 millions d'euros, bien que la France organise en décembre la grande conférence internationale sur le climat COP21 et que François Hollande ait estimé lundi, devant l'Assemblée générale de l'ONU, que la France devait « montrer l'exemple » dans ce domaine. L'aide publique au développement perd, elle, 17 millions, au grand dam des ONG se battant pour les pays du Sud. Les collectivités locales menacent de réduire l'investissement. « Nous sommes dans une logique de réduction des déficits par la baisse de la dépense publique, et cela provoque un frein indéniable sur la croissance », souligne Eric Heyer, directeur du Département analyse et prévision de l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques). Et il y a mécaniquement un effet sur l'emploi, le chômage ne pouvant pas se résorber si la croissance est faible. » D'autant que les conditions sont toujours réunies pour que les choix du gouvernement aient un effet récessif puissant : « Lorsque vous réduisez la dépense publique, plus vous êtes en présence d'un chômage de masse, et plus vos voisins suivent la même politique d'austérité que vous, plus l'effet est fort. Et la France est encore dans cette situation, même si de façon moins intense qu'il y a deux ans. » Selon les calculs de l'OFCE, un euro de dépense publique en moins, déclenche un multiplicateur négatif de 0,6 point sur la croissance. Le gouvernement est presque d'accord, puisqu'il estime l'effet à 0,5 point, même s'il se garde bien de le crier sur les toits. Mais les conséquences des coupes budgétaires décidées pourraient être plus marquées encore, car les modèles économiques de l'OFCE, mais aussi de l'OCDE ou du FMI, montrent que lorsque ce sont les dépenses d'investissement qui sont coupées, l'effet est encore plus fort. Or, le gouvernement va justement contraindre les collectivités locales à renoncer à pas moins de 3,5 milliards d'euros pour 2016. La dotation globale de fonctionnement (DGF) sera réduite de 10,7 milliards sur trois ans, et en même temps refondue pour éviter des disparités entre communes. « Chacun connaît les marges d'économies : elles sont sur les dépenses de fonctionnement », assure tranquillement Michel Sapin. Mais les collectivités locales jurent qu'avec ces baisses massives de recettes, elles n'auront pas d'autre choix que de couper l'investissement public. « Les efforts d'optimisation ont déjà été faits. Les services généraux ne représentent que 6% des dépenses régionales, plaide l'association des régions de France. Aller plus loin, c'est priver les PME et les ETI (entreprises de moins de 5 000 salariés, ndlr) d'aides nécessaires alors qu'elles sont les seules à produire de la croissance et à créer de l'emploi. » Représentant des députés socialistes frondeurs à la commission des finances de l'Assemblée, Laurent Baumel donne raison aux collectivités : « Ces mesures vont entraver la croissance, et donc l'emploi, dans les territoires, indique-t-il. Mais le gouvernement va dire partout que son budget est anti-chômage, car il inclut la montée en charge du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)... » En effet, le CICE, ainsi que le pacte de compétitivité, avec leurs 40 milliards d'allégements de charges sur les entreprises, sont au cœur de l'argumentaire de l'Etat lorsqu'il s'agit de démontrer qu'il est à l'écoute des entreprises et de leurs besoins, condition nécessaire pour qu'elles embauchent. En tenant ses positions sur le CICE, Manuel Valls défie ouvertement son parti : le 27 juillet, le bureau national du PS a adopté à une très large majorité le rapport du député frondeur Jean-Marc Germain, un texte qui reprend plusieurs éléments de la motion A, votée au congrès du parti ce printemps. Germain demandait une nette inflexion de la politique gouvernementale en faveur des ménages. Il exigeait aussi que le CICE soit conditionné au respect de l'obligation d'information et de consultation des représentants du personnel, et que les contreparties sur l'emploi, l'investissement et l'innovation à cette aide fiscale massive soient enfin « pleinement effectives ». « Cette fois, ce n'est plus les frondeurs contre Valls, comme le budget de l'an dernier, souligne Laurent Baumel. C'est le gouvernement qui décide contre le parti. Et si le parti ne défend pas ses positions, nous le ferons, y compris dans l'hémicycle. » Il est vrai qu'évaluer les réelles conséquences du CICE sur l'emploi est très compliqué. Un tout récent rapport de **France Stratégie**, l'organisme chargé de rendre compte de ses effets, y a d'ailleurs

renoncé . A l'été 2014, Valérie Rabault, la députée socialiste rapporteure générale du budget, avait estimé dans un rapport cinglant que les mesures de financement de ce dispositif devaient « entraîner la suppression de 250 000 emplois à l'horizon 2017 » ... alors que le gouvernement attendait que le CICE en crée 190 000. Même pas de quoi compenser les pertes liées à son financement, donc.Pour Eric Heyer, de l'OFCE, « à court terme, l'impact du CICE et de son financement est en effet négatif car il a fait ralentir l'économie en 2014 et en 2015 » . Mais, assure l'économiste, « il existe des effets positifs à ce crédit d'impôt, ils sont simplement retardés dans le temps » . Il les attend à partir de l'an prochain.Le gouvernement, lui, joue la carte de l'optimisme forcené. « La reprise est clairement engagée », a assuré Michel Sapin: la confiance des ménages est au plus haut depuis 2007, les marges des entreprises se redressent nettement (+2% en un an) et le climat des affaires est au meilleur depuis 4 ans. Quant aux créations d'emploi, elles ont repris, assure le gouvernement: 60 000 créations dans le secteur privé sont attendues pour 2015. Et 130 000 pour 2016. Des prévisions validées par le Haut conseil au finances publiques. Une bonne nouvelle? Bien sûr, mais... Compte tenu du nombre de jeunes arrivant chaque année sur le marché du travail (800 000) et de retraités le quittant (650 000), il faut au moins 150 000 créations d'emploi chaque année pour que le chômage n'augmente pas. On est donc encore loin d'une amélioration. Et le sort des chômeurs ne risque pas de s'améliorer: le gouvernement attend que les partenaires sociaux renégocient dans les prochains mois la convention de l'assurance-chômage, et qu'ils se mettent d'accord pour économiser 800 millions d'euros par an supplémentaires.



## Social

# Réforme du droit du travail : à quoi sert le rapport Combrexelle ?

**L**e rapport Combrexelle sur «la négociation collective, le travail et l'emploi», remis à Manuel Valls, le 9 septembre vise notamment à élargir la place de l'accord collectif en droit du travail. Une loi devrait être adoptée l'an prochain.

Il est toujours pathétique de constater en France que les politiques attendent toujours le rapport qu'ils ont commandé... avant de ne rien faire. S'agissant de la compétitivité des entreprises, le rapport Gallois était ainsi attendu comme la pièce manquante. Le rapport Combrexelle n'échappe pas à la règle!

### Pourquoi ce rapport ?

Nul ne peut nier que le droit du travail est devenu très compliqué en France. Certes, il l'est naturellement, vu la multitude de ses sources (sources internationales, européennes, conventions et accords collectifs, jurisprudence, Code du travail, Constitution...). Mais, le droit français a une particularité supplémentaire : le poids de son Code du travail, avec 10 000

articles. En comparaison, celui de la Suisse ne comporte que... 54 articles ! Résultat : du stade de petit livre, notre Code est passé à celui de monstre que nous connaissons aujourd'hui. Un document truffé de textes parfois inutiles quand ils ne se contredisent pas les uns les autres. Un code qui comprend des dispositions inassimilables, même pour des juristes chevonnés. Un code qui, finalement, n'est pas compréhensible par ceux auxquels il s'adresse en priorité : les salariés et les employeurs. En 1991, déjà, le Conseil d'Etat avait utilisé cette célèbre formule : «quand le droit bavarde, le citoyen ne lui prête plus qu'une oreille distraite». Et de dénoncer la «prolifération des textes», «l'instabilité des règles» et «la dégradation de la norme». Les causes de ces maux ont été analysées et d'autres formules sévères ont mis en lumière ces dérives : «logorrhée législative et réglementaire», «raffinements byzantins», «droit mou», «droit à l'état gazeux». Pire, comme l'ont dénoncé de nombreux professionnels, notre Code en est arrivé à un tel point qu'il ne protège plus le salarié et décourage l'employeur. Triste constat ! C'est



Le rapport de Jean-Denis Combrexelle, avançant des pistes de réforme du droit du travail, n'a pas fini de faire couler de l'encre...

dans ces conditions que le gouvernement a commandé à Jean-Denis Combrexelle, conseiller d'Etat et ex-directeur général du Travail, un rapport sur «la négociation collective, le travail et l'emploi». On notera que certains des 16 membres de la commission Combrexelle avaient participé à la recodification du code du travail, c'est-à-dire à sa complexification !

### L'essentiel du rapport

Finalement, ce rapport ne donne pas de recette pour simplifier le Code du travail, il se contente de renvoyer la plupart des sujets à la négociation collective ! En premier lieu, il propose de réduire la place de la loi dans l'édifice juridique social. Son caractère impératif se limi-

## Décryptage en région en vue

Il est sur la plupart des bureaux des différents représentants d'organisations patronales de la région et ces 44 propositions commencent déjà à être passées au crible. «Il est certain qu'il doit y avoir des choses intéressantes au sein de ce rapport mais on peut se poser légitimement la question sur quels champs l'on va pouvoir réellement bouger», assure Michaël Zenevre, le président de la CGPME (Confédération générale des petites et moyennes entreprises) de Lorraine et des Vosges. Refondre le Code du travail, relancer la dynamique de la négociation, revisiter la hiérarchie des normes dans le cadre des accords Actes (Accord sur les conditions et temps de travail, de l'emploi et des salaires), moderniser les accords et développer le professionnalisme des négociateurs sont les cinq grandes lignes qui ressortent de ce rapport. Reste à attendre les bienfaits de la négociation sur le sujet surtout que d'après certaines sources, la réforme du Code du travail devrait être une réalité législative avant l'été prochain. Pour sûr que des décryptages vont être nécessaires. Du côté des différentes organisations syndicales patronales de la région, des réunions d'information ne devraient pas tarder à être programmées.

emmanuel.varnier



terait aux principes fondamentaux du droit du travail, baptisé «*l'ordre public social*» : la sécurité, la santé et le respect de la dignité des salariés, les normes communautaires et internationales, la durée maximale de travail, le Smic. Pas question donc de revenir sur le Smic ou les 35 heures. Le président de la République l'a affirmé. En second lieu, le rapport propose de revoir l'architecture du Code du travail en faisant «*le partage entre les dispositions impératives, le renvoi à la négociation collective et les dispositions supplétives en l'absence d'accord*», tout en fixant un délai de quatre ans pour arriver à cette fin. Le document suggère également de «*rationaliser*» et d'*«étendre»*, dès 2016, via une loi, les champs de la négociation de branche et d'entreprise sur les «*quatre piliers*» des relations au travail : «*le temps de travail, les salaires, l'emploi et les conditions de travail*». Ensuite, il prévoit que les accords devront être majoritaires c'est-à-dire signés par des syndicats ayant recueilli au moins 50 % des voix aux élections professionnelles. Enfin, un salarié refusant les conséquences d'un accord visant à sauver ou à développer des emplois bénéficierait d'un licenciement économique mais avec des indemnités, à définir par la loi, moins élevées que pour un licenciement classique.

### Que faut-il en penser ?

Ce rapport peut laisser le lecteur dubitatif. À y regarder de plus près, il semble que les propositions soient quelque peu en dehors de la réalité ! Ainsi, s'agissant des accords de branche, près d'un millier de branches existent aujourd'hui (255 dans le domaine agricole et 687 dans le reste du secteur privé). Dans son rapport sur la représentativité patronale, en 2013, le même Jean-Denis Combrexelle, avait préconisé de diviser ce nombre par trois ou quatre dans cinq ans, avec pour objectif d'arriver à une four-

chette comprise entre 100 et 150 branches dans dix ans. Cela s'explique : seule la moitié des 657 conventions collectives, étudiées dans ce cadre, négociaient régulièrement des accords. Moins de 10 % concluaient un accord par an et 40 % tous les un à deux ans. Le problème est que le rapport fixe des objectifs à quatre ans. La mission est donc vouée à l'échec ! De même, on peut se demander si la commission a suffisamment pris en compte le particularisme de la France, pays où les syndicats sont très minoritaires. La France affiche, en effet, le taux de syndicalisation le plus faible de tous les pays développés : 8 % des salariés (contre 55 % en Italie, 69 % en Belgique, 82 % en Suède...) avec une proportion de 5 % dans le secteur privé. La proportion d'entreprises affiliées à un syndicat patronal n'est guère plus élevée... Dans ces conditions il paraît pour le moins osé de promouvoir la négociation avec des syndicats qui ne représentent qu'eux-mêmes au détriment de la loi (sans compter que dans nombre de situations, les accords négociés par les partenaires sociaux sont marqués par une grande confusion, voire une inappli-

cabilité. Faut-il rappeler la cohorte de textes nébuleux ou inadaptés, négociés par les partenaires sociaux au niveau national qu'il s'agisse du temps partiel de 24 heures, de la formation, des accords de maintien dans l'emploi, des compléments d'heures...) Enfin, il faut rappeler que 84 % des entreprises françaises sont des TPE (moins de 10 salariés) qui n'ont ni représentant syndical, ni représentant du personnel, et pour lesquelles le rapport Combrexelle ne prévoit pas grand-chose ! Finalement, faute pour les gouvernements successifs de résoudre ce problème de la monstruosité du Code du travail, on renvoie le problème aux employeurs, à charge pour eux de négocier des accords majoritaires avec des syndicats de salariés ultra minoritaires. La législation en matière de durée du travail nécessite plus de 200 articles. Faut-il maintenir celle sur le contrat de travail à temps partiel, dont la complexité est telle qu'il devient difficile, sans aide extérieure, de rédiger un contrat à temps partiel et durée déterminée de moins de 24 heures ! Le vrai courage politique n'aurait-il pas été celui de la simplicité ?

■ françois.taquet, avocat, conseil en droit social



[Cliquez ici pour voir la page source de l'article](#)

## Jéco 2015 : QU'ATTENDONS-NOUS... POUR AGIR ?

**Les 13, 14 et 15 octobre à Lyon, trois jours d'échanges et de débats sur des sujets économiques au cœur de l'actualité.**

Organisées par la Fondation pour l'Université de Lyon, les Journées de l'Economie (JECO) proposent, à travers une cinquantaine de conférences, des clés pour appréhender les mécanismes économiques et ainsi mieux comprendre le monde dans lequel nous vivons. Pendant 3 jours, des experts multidisciplinaires viendront apporter leur point de vue, tant sur les principaux sujets d'actualité que sur des problématiques de fond.

### 9 000 participants

Plus de 9 000 personnes, parmi lesquelles de nombreux étudiants et lycéens, sont attendues pour participer à cet événement qui s'impose, au fil des ans, comme le rendez-vous de réflexion pédagogique incontournable sur les grands sujets économiques nous concernant tous. De nombreuses conférences seront également retransmises en vidéo sur le site des Jéco

En résonance avec l'actualité, un éclairage sur les grandes questions liées à l'économie nationale et internationale

En 2014, 61% des Français s'intéressent à l'économie (+6% par rapport à 2013). 58% disent que l'information économique n'est pas compréhensible. Plus d'3 Français sur 10 (37%) s'estiment mal informés sur l'actualité économique en France. (Source : enquête TNS Sofres 2014 pour la Banque de France et les Jéco)

Déclinées autour du fil rouge "Qu'attendons-nous pour agir ?", 3

grandes conférences donneront le ton général de cette VIIIème édition: "Agir pour le climat", "Quel modèle français dans un monde globalisé ?" "Un capitalisme mutant ? L'avenir du capitalisme".

Ainsi, les thèmes de la justice climatique, de la criminalité environnementale, ou encore des nouvelles consommations énergétiques seront abordés, dans un contexte marqué par la préparation de la COP 21 qui se déroulera en décembre à Paris.

Les Jéco offriront également l'opportunité de débattre de thématiques liées à l'actualité nationale, telles que "Réformes structurelles, le débat", "Vieillissement, croissance et solvabilité des systèmes de retraite", ou "Métropoles, l'impact sur les territoires". L'Union Européenne sera aussi au cœur des échanges, avec des conférences comme "La dette, ou comment s'en débarrasser", "La zone euro est-elle gouvernée" et "Dépasser l'Europe technocratique". L'économie mondiale sera elle aussi au programme avec des conférences sur des sujets variés et éclectiques : "Les nouveaux défis des pays émergents", "Qui dirige l'économie mondiale ?", "Politiques monétaires, risque de déflation et effet redistributif", ou "Le cycle fou des matières premières".

Plusieurs rencontres inviteront par ailleurs à appréhender de nouvelles visions du capitalisme, avec des thèmes tels que "Entreprise et société ?", "Le devenir du "made in monde""", "Capital humain et compétitivité" et "Economie du partage".

Enfin, les sujets de société seront traités notamment au cours des

conférences "Economie du sport : la mondialisation du football", "Terrorisme et économie", "Le numérique : destruction ou création d'emplois ?", "Migrations internationales : enjeux et perspectives", "Secret des affaires et liberté de la presse", "La médecine personnalisée", ou encore "Tous fraudeurs".

### 200 personnalités

Près de 200 personnalités issues des différentes sphères de l'économie réunies pour échanger et partager leurs analyses avec le public

Aux Journées de l'Economie, les frontières entre les différents univers sont abolies : universitaires, dirigeants d'entreprise, personnalités politiques, journalistes, représentants syndicaux, associatifs, partagent leurs expertises et visions respectives avec une ambition commune : décrypter, de la façon la plus accessible possible, des phénomènes qui nous concernent tous. A ce jour, plusieurs intervenants prestigieux ont déjà répondu présents pour cette nouvelle édition, parmi lesquels Emmanuel Macron, ministre de l'Economie et des Finances, Agnès Benassy Quéré, présidente du Conseil d'Analyse Economique, Jean Pisani Ferry, directeur de France Stratégie, Valérie Rabault, députée, rapporteure générale de la commission des finances, Patrick Artus, chef économiste chez Natixis, Gaël Giraud, chef économiste de l'Agence Française de Développement, ainsi que des économistes de renom : Philippe Aghion, James Galbraith, Roger Guesnerie, André Orléan, Paul Seabright et Alain Trannoy.



[Cliquez ici pour voir la page source de l'article](#)

### Le MOOC des économistes, bientôt concrétisé !

Nouveauté cette année, un MOOC sera réalisé pendant les Jéco 2015. Tous les intervenants seront invités à réaliser de courtes interventions sur des sujets précis qui seront ensuite montés en vidéos et diffusés au travers d'un MOOC à partir de 2016.



## Social

# Réforme du droit du travail : à quoi sert le rapport Combrexelle ?

**L**e rapport Combrexelle sur «la négociation collective, le travail et l'emploi», remis à Manuel Valls, le 9 septembre vise notamment à élargir la place de l'accord collectif en droit du travail. Une loi devrait être adoptée l'an prochain.

Il est toujours pathétique de constater en France que les politiques attendent toujours le rapport qu'ils ont commandé... avant de ne rien faire. S'agissant de la compétitivité des entreprises, le rapport Gallois était ainsi attendu comme la pièce manquante. Le rapport Combrexelle n'échappe pas à la règle!

### Pourquoi ce rapport ?

Nul ne peut nier que le droit du travail est devenu très compliqué en France. Certes, il l'est naturellement, vu la multitude de ses sources (sources internationales, européennes, conventions et accords collectifs, jurisprudence, Code du travail, Constitution...). Mais, le droit français a une particularité supplémentaire : le poids de son Code du travail, avec 10 000

articles. En comparaison, celui de la Suisse ne comporte que... 54 articles ! Résultat : du stade de petit livre, notre Code est passé à celui de monstre que nous connaissons aujourd'hui. Un document truffé de textes parfois inutiles quand ils ne se contredisent pas les uns les autres. Un code qui comprend des dispositions inassimilables, même pour des juristes chevronnés. Un code qui, finalement, n'est pas compréhensible par ceux auxquels il s'adresse en priorité : les salariés et les employeurs. En 1991, déjà, le Conseil d'Etat avait utilisé cette célèbre formule : «quand le droit bavarde, le citoyen ne lui prête plus qu'une oreille distraite». Et de dénoncer la «prolifération des textes», «l'instabilité des règles» et «la dégradation de la norme». Les causes de ces maux ont été analysées et d'autres formules sévères ont mis en lumière ces dérives : «logorrhée législative et réglementaire», «raffinements byzantins», «droit mou», «droit à l'état gazeux». Pire, comme l'ont dénoncé de nombreux professionnels, notre Code en est arrivé à un tel point qu'il ne protège plus le salarié et décourage l'employeur. Triste constat ! C'est



Le rapport de Jean-Denis Combrexelle, avançant des pistes de réforme du droit du travail, n'a pas fini de faire couler de l'encre...

dans ces conditions que le gouvernement a commandé à Jean-Denis Combrexelle, conseiller d'Etat et ex-directeur général du Travail, un rapport sur «la négociation collective, le travail et l'emploi». On notera que certains des 16 membres de la commission Combrexelle avaient participé à la recodification du code du travail, c'est-à-dire à sa complexification !

### L'essentiel du rapport

Finalement, ce rapport ne donne pas de recette pour simplifier le Code du travail, il se contente de renvoyer la plupart des sujets à la négociation collective ! En premier lieu, il propose de réduire la place de la loi dans l'édifice juridique social. Son caractère impératif se limi-

## Décryptage en région en vue

Il est sur la plupart des bureaux des différents représentants d'organisations patronales de la région et ces 44 propositions commencent déjà à être passées au crible. «Il est certain qu'il doit y avoir des choses intéressantes au sein de ce rapport mais on peut se poser légitimement la question sur quels champs l'on va pouvoir réellement bouger», assure Michaël Zenevre, le président de la CGPME (Confédération générale des petites et moyennes entreprises) de Lorraine et des Vosges. Refondre le Code du travail, relancer la dynamique de la négociation, revisiter la hiérarchie des normes dans le cadre des accords Actes (Accord sur les conditions et temps de travail, de l'emploi et des salaires), moderniser les accords et développer le professionnalisme des négociateurs sont les cinq grandes lignes qui ressortent de ce rapport. Reste à attendre les bienfaits de la négociation sur le sujet surtout que d'après certaines sources, la réforme du Code du travail devrait être une réalité législative avant l'été prochain. Pour sûr que des décryptages vont être nécessaires. Du côté des différentes organisations syndicales patronales de la région, des réunions d'information ne devraient pas tarder à être programmées.

emmanuel.varnier



## Bercy fait monter en régime l'APIE

**Le périmètre de l'Agence du patrimoine immatériel de l'Etat a été élargi pour mieux gérer les marques publiques.**

A compter du 1<sup>er</sup> novembre, l'**Agence du patrimoine immatériel de l'Etat (APIE)**, créée en 2007 à la suite du rapport de **Maurice Lévy et Jean-Pierre Jouyet**, assurera la gestion mutualisée des 750 marques de l'Etat comme **France stratégie** ou **Sirene**. Cet élargissement voulu par les ministres des finances et de l'économie, **Michel Sapin** et **Emmanuel Macron**, ne doit rien au hasard. Près de la moitié de ces marques sont rattachées à leurs ministères ainsi qu'à celui de l'énergie et aux services de Matignon. Du reste, les enjeux financiers liés au patrimoine immatériel de l'Etat sont consé-

quents : fin 2014, sa valeur comptable, hors marques, s'élevait déjà à 8,5 milliards d'euros (contre 700 millions € en 2007).

L'agence est par exemple chargée de supprimer les logos obsolètes déposés à l'**Institut national de la propriété industrielle (INPI)** en accord avec les services publics concernés ou de renouveler - ou pas, si la mission de l'administration correspondante a évolué - les marques existantes. Récemment, l'APIE a reconduit la protection du label qualité tourisme et déposé le nouveau logo de la gendarmerie nationale. Avec un budget de fonctionnement de 130 000 euros par an, elle ne facture pas ses services mais elle se fait rembourser les redevances dues aux offices comme l'INPI et les frais liés à des prestations comme l'accompagnement juridique. ●



Ville numérique

# La bonne intelligence

High-tech et connectée, mais surtout soutenable et participative, la ville de demain cherche aujourd’hui ses marques

Mobiliers urbains connectés, applications numériques d'aide à la mobilité, communication machine to machine, smart grids, open data... Avec ses capteurs et ses réseaux "intelligents", l'Internet des objets conquiert peu à peu les chaussées, trottoirs et bâtiments des espaces urbains du monde entier. Objectif pour les villes: devenir des "smart cities", entendez des villes intelligentes. De telles évolutions se montreront d'autant plus durables qu'elles seront avant tout déterminées et balisées par l'impératif d'une forte réduction des émissions de gaz à effet de serre combinée à une amélioration du bien-être de ses habitants, en harmonie avec l'approche low-tech. Tour d'horizon national et planétaire.

VINCENT RONDREUX

A Paris, près de la Place de la Bastille, le trottoir est paré d'un abribus dit "révolutionnaire". Au programme, en plus des horaires: connexion wifi gratuite, prise USB, informations pratiques sur le quartier, teinte du toit variant selon la luminosité... C'est le "concept-abribus" de JCDecaux qui multiplie les mobiliers urbains "intelligents". Dans son offre baptisée l'Escale numérique, un espace de reposse définissant comme une "oasis de connexion et d'échanges sur l'espace public", le Totem digital et la Borne e-village, outils d'information locale, ou encore la Table play, une table de jeux digitale "destinée aux parcs et jardins" de la capitale.

À Nice, afin d'améliorer les conditions de stationnement des véhicules dans le centre-ville, des capteurs sont installés dans la chaussée. Ils doivent permettre de "connaître en temps réel l'état du stationnement et du trafic", selon la Semiacs, Société d'économie mixte intercommunale pour l'amélioration de la circulation et du stationnement. Le dispositif est complété par un "kiosque multi-services" qui s'occupe

de la "gestion globale des services publics en voirie", ainsi que par un ensemble d'e-services. L'objectif est d'améliorer la circulation, de permettre le paiement en direct, mais aussi de prévenir les services municipaux pour les véhicules en infraction. À Lyon, l'enjeu est de "centraliser toutes les données de la mobilité au sein d'un unique entrepôt de données, dans l'objectif de produire de manière intégrée des informations aux usagers, en temps réel, sur l'ensemble des modes de transport", annonce Optimod'Lyon (Optimod comme Optimiser la mobilité durable en ville), l'un des projets numériques de l'agglomération. Traduction: il s'agit d'informer sur les conditions de circulation, de réduire les embouteillages, d'optimiser les transports en commun, les déplacements à vélo et le covoiturage, de faciliter leur articulation... Ce projet doit notamment s'appuyer sur un navigateur sur téléphone mobile, prévu pour fin 2014.

Toujours à Lyon, EDF et sa vingtaine de partenaires ont lancé fin 2013 le projet Smart Electric Lyon, la "plus importante expérimentation européenne sur les systèmes électriques de demain", alias les "smart grids" (réseaux intelligents). Son ambition: faire expéri-

menter par 25 000 foyers et professionnels "des services et des produits innovants pour piloter facilement leur consommation électrique". But affiché: mieux produire, distribuer, gérer et économiser l'énergie.

## L'intelligence des objets, la circulation des données

Ces projets ne sont que quelques exemples français des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) appliqués à l'espace urbain. Fourmillant d'inventivité, elles installent peu à peu l'Internet des objets dans les villes. Parmi les initiatives, on trouve d'abord le mobilier urbain dit "intelligent", comme à Paris. Cela va des systèmes de QR codes jusqu'à la récupération d'énergie humaine ou automobile pour produire de l'électricité: projet de dalles de trottoir récupérant l'énergie cinétique des passants pour allumer un lampadaire (testé à Toulouse et devant être développé aux États-Unis), projet de récupération d'énergie du corps au Sustainable Dance Club (Rotterdam) ou dans des clubs de musculation et autres salles de sport (États-Unis, Hong Kong, Copenhague), ou encore projet de



récupération d'énergie automobile avec une technologie à cristaux piézoélectriques de la société israélienne Innowatech.

Viennent ensuite les applications numériques au service de la mobilité, comme à Nice et Lyon: SNCF Direct pour la gestion des voyages, Navigon-Urban Guidance pour la gestion des derniers mètres, ResRobot pour obtenir des itinéraires multitransports (Suède), Google Transit pour prévoir des déplacements en transport en commun, Smart Airport Project pour offrir de nouveaux services dans un aéroport (Tokyo), Open Layar pour obtenir des informations sur les transports pendant ses déplacements, Aldo pour optimiser les déplacements des salariés...

Les communications dites "machine to machine", ou M2M, se développent également, permettant de se passer d'intervention humaine. Ainsi, SoBI, système américain liant GPS et antivol intégré pour les vélos en libre-service, rend inutile l'installation de stations spécifiques type Vélib'. Au Japon, CyberNavi, système signé Pioneer alliant GPS et laser placé sur le pare-brise de la voiture, affiche des informations pour le conducteur, dans son axe de conduite. En Europe, eCall développe le concept de carte SIM d'appel d'urgence embarqué à bord des véhicules. Sans oublier le projet Google Self Driving Car, un système utilisant capteurs, caméras, télémètres laser et autres codes-barres, pour servir de pilote automatique aux voitures, stationnement compris.

Quand on adapte au système de distribution d'électricité, les NTIC génèrent les "smart grids", ou réseaux intelligents, qui rendent plus flexibles et plus adaptables les systèmes électriques. Ils permettent en particulier de faciliter la gestion des pics de consommation, de l'intermittence des énergies renouvelables et du déploiement de véhicules électriques. Outre Lyon, les projets se multiplient, à Jeju en Corée du Sud, à Kansas City aux États-Unis, à Yokohama au Japon, à Göppingen en Allemagne...

Le numérique appliquée à la ville est également stimulé par l'émergence des données en libre accès (open data) et, par voie de conséquence, par le

développement de nouveaux services. Exemple: le Transilien en Ile-de-France qui propose aujourd'hui de nombreuses applications issues de son open data. Celles-ci peuvent donner l'affluence dans les trains (Tranquiliens), des informations utiles pour les personnes à mobilité réduite et voyageurs chargés (Mobili), des renseignements pour arriver juste à l'heure (Luomo), des calculs des itinéraires les plus courts (Nice To Meet You), ou encore des horaires de train en direct dans les trains (R2). Sites Internet et autres concours, les initiatives se multiplient (à Bordeaux, Paris, New York, Londres, etc.) afin de développer l'open data et booster son utilisation. Pour Alexandre Vallette, cofondateur de la start-up Snips – qui a créé le Tranquiliens –, la mise à disposition de ces données est le domaine où il y a le plus de progrès à faire.

*"Techniquement, on est capable de processer de grands volumes de données, mais l'ouverture des données pose problème pour les pouvoirs publics. Pourtant, sur un projet comme le Tranquiliens, il n'y a pas d'intrusion dans la vie des gens, contrairement à ce que peut développer Google par exemple"*, indique-t-il.

## Entre démocratie participative et respect de la vie privée

Dans ses différents développements urbains, le numérique touche de plus en plus à la démocratie participative. L'application Ville sans limite propose par exemple d'imaginer et de tester l'avenir d'une rue ou d'un quartier. WideNoise trouve et évalue la pollution sonore. À Boston, une application permet aux usagers de signaler les problèmes de voirie. Grâce aux technologies de reconnaissance faciale et aux réseaux de télésurveillance, le logiciel Find My Child de Microsoft aide, comme son nom l'indique, à retrouver un enfant égaré. Il existe également des applications qui visualisent l'activité criminelle du lieu où l'on se situe, qui dénoncent crimes et délits, et même (voir l'application numérique "Observer la loi") qui montrent du doigt les automobilistes mal garés, les fumeurs illicites, les tapages... Plus globalisant encore, voilà mainte-

nant les projets de "smart city", qui promettent une ville elle-même intelligente. On en construit actuellement plusieurs exemplaires devant servir de modèles. C'est le cas de PlanIT Valley au nord du Portugal, à Songdo en Corée du Sud, ou encore dans le désert du Nouveau Mexique aux États-Unis (lire en encadré). IBM parle même de "smart planet". Idéalement, il s'agit d'une ville où tout s'autorégule : l'énergie, l'allumage des lumières, le réglage du chauffage, la circulation... Pour cela, les capteurs rentrent dans tous les réseaux et dans toutes les habitations où ils pistent les activités. Les données sont centralisées et traitées en temps réel par une plateforme logicielle qui optimise tous les services.

## Réchauffement climatique, seule bonne raison

Sans même évoquer les risques de fracture numérique ou de panne générale, force est de constater que, dans ces visions de la ville du futur mettant en jeu la vie privée, certains paramètres posent des problèmes d'acceptation sociale. Pour les régler ou les atténuer, les porteurs des différents projets comptent en particulier sur les améliorations de la vie quotidienne apportées par les applications des logiciels de ces villes intelligentes. Reste néanmoins à prouver l'efficacité du processus.

Pire, de récentes villes "parfaites" ont connu *in fine* des sorts difficiles. À Dongtan, le grandiose projet chinois de ville écologique, destinée à faire face à la pollution monstre du pays et dont les qualités devaient être exhibées à l'exposition universelle de Shanghai en 2010, est aujourd'hui... une réserve ornithologique. Dans l'Émirat arabe d'Abou Dabi, Masdar devait devenir, au milieu du désert et pour une vingtaine de milliards de dollars, une ville écologique modèle, sans pétrole, florissante, attrayante... Aujourd'hui, Masdar est bien là, mais pas les habitants escomptés.

Au-delà des gadgets électroniques et du goût de la performance que l'homme a toujours voulu montrer dans ses réalisations, il apparaît ici la question du sens à donner à la ville "connectée". Un sens évident et puis-



sant autour duquel peut se dessiner un avenir, se trouve dans la nécessité, selon le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), de réduire fortement les émissions de gaz à effet de serre à l'échéance 2050, puis de les éliminer quasiment totalement d'ici la fin du siècle, si l'on ne veut pas créer un environnement de plus en plus invivable. "Pour espérer pouvoir se maintenir à l'objectif d'un réchauffement global de 2 °C, il faudra d'abord que la concentration de GES commence à baisser dès 2020, ce dont on est très loin. Il faudra ensuite que les émissions soient divisées par 3 à l'horizon 2050", confirme Jean Jouzel, vice-président du GIEC. Or, il est prévu que les villes – rassemblant à ce jour déjà plus de la moitié de la population mondiale et consommant la grande majorité de l'énergie produite – concentrent 70 % des êtres humains en 2050. Pour Jean Jouzel, "une action aujourd'hui indispensable dans toutes les villes est la mise en place d'un transport en commun efficace et le développement de transports alternatifs doux".

## Economies de CO2 en chiffres

À Grenoble, dans son laboratoire d'électronique du CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives), Dominique David travaille sur ces petits capteurs qui veulent changer la ville. L'idée ici, c'est par exemple d'imaginer une ville où, grâce aux capteurs, chaque véhicule "sait" à la fois où il va et où vont les autres véhicules qui circulent au même endroit et au même moment que lui. Dans cette ville, les feux rouges n'ont plus d'utilité. S'intéressant également aux émissions de gaz à effet de serre, ce chercheur a mis au point un modèle informatique capable d'indiquer la quantité de carbone que va émettre une voiture durant l'ensemble de son cycle de vie, selon le type de véhicule, le carburant, le trajet, etc.

Comme il a pu l'expliquer, en particulier lors d'une conférence organisée par le think tank français The Shift Project, son modèle montre que si tout le monde circulait en ville à la vitesse moyenne de 18 km/h, mais avec une "conduite apaisée", régulière – ce que pourraient permettre ses capteurs –, "on gagnerait à peu près la même chose

que si on remplaçait les voitures thermiques par des véhicules électriques sans capteurs" (mais alimentés avec le mix français actuel, très sobre en CO2 puisque principalement composé des énergies nucléaire et hydraulique). Si l'était installé dans les agglomérations françaises, ce système de capteurs pourrait, selon le chercheur, réduire de 20 à 30 % les émissions de gaz à effet de serre totales (ville + route) de chaque véhicule thermique, de manière plus rapide que si on renouvelait tout le parc automobile urbain pour l'électrifier. Ce système pourrait en plus s'appliquer aux véhicules électriques et s'étendre partout dans le monde.

Les projets de circulation et de stationnement développés à Nice et à Lyon mettent également en avant leurs objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Optimod'Lyon espère faire l'"économie annuelle de 200 000 tonnes de CO2 d'ici 2020 grâce à la réduction des embouteillages". Au niveau des réseaux électriques, les TIC pourraient générer, d'après le projet européen ENERSip (ENERgy Saving Information Platform for Generation and Consumption Networks), une réduction de la consommation de l'ordre de 30 à 40 % dans les villes.

Du côté d'une start-up comme Snips, on s'affirme capable de prévoir autant le taux de remplissage des trains que le trafic routier, les embouteillages ou encore le nombre de places de stationnement disponibles au niveau d'une ville. Là encore, cela peut générer des économies de CO2. Selon Alexandre Vallette, qui travaille également sur la problématique de gestion des déchets en Gironde, la clé est d'obtenir les données nécessaires aux calculs des modèles prédictifs. "La technologie, elle, est prête pour une vraie rupture", estime-t-il.

## De la ville connectée

### à la ville durable, un long chemin

En revanche, quand il n'y a pas d'enjeu en termes de CO2 (économie de temps de transport, rationalisation de la consommation, changement des comportements...), la multiplication des équipements apparaît plus comme un facteur de croissance des émissions de gaz à effet de serre, d'autant que

l'industrie des TIC possède elle-même un impact réel. Si la volonté de réduire effectivement les émissions de gaz à effet de serre s'impose réellement, ne pourrait-elle donc pas en plus apporter aux villes intelligentes une sorte d'éthique qui baliserait leur développement? En tout cas, le seul recours au high-tech et aux NTIC ne suffit pas pour aider les villes à réduire leurs émissions de CO2. Et il ne s'agit pas d'une solution suffisante pour construire des villes dites "durables". Dans une contribution au Commissariat général à la stratégie et à la prospective du Premier ministre, ex-Centre d'analyse stratégique, le philosophe Dominique Bourg estime que "la promotion d'une double forme d'innovation-capitalistique, concurrentielle, high-tech d'un côté, sociale, solidaire, low-tech et à petite échelle de l'autre -, irriguerait toutes les strates du corps social et nourrirait les activités et le dynamisme de l'ensemble de la société".

Les smart grids pourraient ainsi s'articuler au sein d'un modèle plus large de ville du futur, où le "low-tech" – techniques simples, de bon sens, peu onéreuses et populaires – aurait également sa place. En septembre dernier à Nantes, les participants du Sommet mondial de la ville durable, Ecocity, ont ébauché au fil de leurs interventions, un tel modèle. Il s'agirait en substance d'une ville dont les rues seraient ouvertes aux piétons, à l'art et à la culture, qui stimulerait l'imagination de chacun, promouvrait les liens sociaux et le travail collaboratif. Optimisant l'utilisation d'énergie en s'appuyant sur les ressources renouvelables de son territoire, elle serait capable de fusionner ses services de l'environnement et du développement économique, de proposer des services "vitaux" gratuits (transports en commun, déchets, eau...). Une telle ville réussirait à "dépasser les logiques de compétition", à créer dans son écosystème des activités évoluant en symbiose. Devenue productrice d'énergie et d'aliments, elle créerait de nouveaux emplois, y compris pour le bien-être général; elle proposerait des logements modulables en fonction des exigences de la vie; elle mettrait en place une solidarité énergétique



entre les bâtiments, dont les neufs seraient bioclimatiques; elle saurait faciliter la circulation des produits et des services de proximité; enfin, elle inciterait les ménages à se défaire de la surconsommation... Belle ambition pour une cité vraiment "intelligente", non? ■



"[Avec mes capteurs], on gagnerait à peu près la même chose que si on remplaçait les voitures thermiques par des véhicules électriques."

Dominique David, CEA.



"L'ouverture des données pose problème pour les pouvoirs publics. Pourtant, sur un projet comme le Tranquiliens, il n'y a pas d'intrusion dans la vie des gens."

Alexandre Vallette, Snips.

## Villes ex nihilo

### L'expérimentation in vivo

Jouant sur le potentiel de l'ensemble des déclinaisons technologiques que permet l'application du numérique à l'espace urbain, des projets privés de quartiers et de villes du futur – que l'on n'hésite pas au besoin à construire *ex nihilo* – voient actuellement le jour. C'est notamment le cas à PlanIT Valley, à Paredes près de Porto au Portugal, et à Songdo près de Séoul en Corée du Sud, où l'on agrandit une agglomération sur la mer...

De l'intérieur des logements aux espaces extérieurs, il s'agit dans les deux cas d'ensembles totalement connectés, auquel personne ne peut visiblement échapper. Ces villes sont équipées d'un système centralisé, véritable plateforme logicielle qui rassemble toutes les informations fournies par des capteurs placés dans les réseaux d'électricité et d'eau, dans la voirie, les bâtiments, les logements, etc. La plateforme traite toutes les données en temps réel pour contrôler et optimiser l'ensemble des services: transports, éclairage, risques, surveillance...

À PlanIT Valley, qui doit rassembler 225 000 habitants dans les prochaines années, pour un investissement de l'ordre d'une vingtaine de milliards de dollars, l'entreprise porteuse du projet, Living PlanIT, et ses partenaires déploient 100 millions de capteurs pour tout maîtriser instantanément. Ici, il n'y a plus d'embouteillage, les constructions produisent de l'énergie, on recycle les déchets, et l'on peut se connecter et donc télétravailler partout.

La vie privée est bien sûr concernée dans cette connexion globale: à Songdo, où l'on veut à terme accueillir environ 65 000 habitants, le système de téléprésence dont la

société Cisco munit les logements doit, tout en contrôlant la lumière et en assurant la sécurité, permettre de réaliser plein de choses sans sortir de chez soi – prendre des cours, passer des consultations médicales... – mais également d'agir à distance: ouverture de la porte du domicile, visionnage de la caméra de surveillance...

Dans le désert du Nouveau Mexique aux États-Unis, la société technologique américaine Pegasus-Global Holdings a de son côté lancé la construction d'une copie conforme de Rock Hill, ville de Caroline du Sud d'environ 70000 habitants. Son originalité: cette construction a lieu non pas pour que des habitants viennent s'y installer, mais simplement pour être un laboratoire où les chercheurs pourront tester en grandeur nature leurs nouveaux dispositifs: appareils réactifs, systèmes de gestion de la distribution d'énergie, voitures circulant en "pilote automatique" ...

Dans les gigantesques projets de ce type, menés par le secteur privé, on trouve des entreprises comme Cisco, HP, Oracle, Microsoft, ou encore Philips. Elles voient là de nouveaux marchés et voudraient bien sûr que leurs prototypes fassent des petits.

À PlanIT Valley, ville construite *ex nihilo* au Portugal, Living PlanIT et ses partenaires déploient 100 millions de capteurs pour tout maîtriser en temps réel



## Métiers qui recrutent : lesquels si vous voulez divertir et animer ?

Le secteur emploie actuellement plus de 190.000 personnes : 74.100 artistes (musiciens, chanteurs, danseurs, comédiens...), 116.400 personnes qui travaillent dans l'ombre (responsables de programmation, chargés de production, assistants réalisateurs, gestionnaires de salle...) pour le cinéma, la radio, l'audiovisuel et les nouveaux médias.

Étienne Gless — Publié le 22.05.2015 à 11H36

J'aime 0 Tweeter 5 G+ 0 Partager



*Julia, 29 ans, productrice audiovisuelle junior de documentaires chez Gedeon Programmes, à Paris : "Je jongle entre envies artistiques et contraintes financières."// © Mat Jacob/Tendance Floue pour l'Etudiant*

### QUELS MÉTIERS POUR DEMAIN ?

PUBLICITÉ



Consommation mixte (l/100 k)

Dans les métiers de l'image et du son, les technologies numériques bouleversent la manière de travailler. "Le secteur est en pleine expansion, mais aussi en pleine remise en question de ses fondements", remarque le ministère de la Culture et de la Communication.

D'après France Stratégie, près de 75.000 emplois seraient à pourvoir d'ici à 2022 dans les professions de l'information et de la communication et dans celles des arts et du spectacle. L'essor des nouveaux écrans, le poids gigantesque pris par la vidéo sur Internet, le développement exponentiel des usages sur le Web requièrent de nouvelles compétences.

"Deux métiers sont actuellement très recherchés par les recruteurs : les managers de contenus et les producteurs audiovisuels tout type de format, de la pastille vidéo d'une minute jusqu'au long-métrage", signale Dominique Gratiot, responsable du service deuxième cycle à l'INA (Institut national de l'audiovisuel) Sup.

### De bac+2 à bac+5

Pour entrer dans ces métiers, formations et cursus foisonnent dans nombre d'écoles spécialisées de bac+2 à bac+5. L'université propose également des formations bac+3 et bac+5.

On peut citer aussi le [BTS métiers de l'audiovisuel](#) qui comporte 5 options. De son côté, l'[INA Sup](#) propose des formations aux métiers de l'audiovisuel, du multimédia et des contenus numériques telle la licence professionnelle systèmes audiovisuels numériques ou plusieurs masters (production audiovisuelle, gestion de patrimoines).

### POUR MOI OU PAS LE SPECTACLE ET L'AUDIOVISUEL ?

- ✓ Oui si vous avez un don et aimez être sur scène et dans la lumière. Ce sont les qualités principales demandées à tout artiste quel que soit son domaine.
- ✓ Oui si vous cultivez des qualités de négociateur(trice). Si vous vous destinez aux fonctions de production de spectacles, de films, il vous faudra argumenter avec les décideurs, frapper aux portes des partenaires publics ou privés (Centre national du cinéma et de l'image animée, régions, entreprises...) pour trouver l'argent nécessaire pour financer les projets.



**ELLE Y TRAVAILLE DÉJÀ : JULIA, 29 ANS, PRODUCTRICE AUDIOVISUELLE JUNIOR**  
 "Développer des idées de documentaires, les vendre, trouver l'argent pour les produire... J'enchaîne les rendez-vous pour monter les projets !" **Julia a débuté, il y a deux ans et demi, comme chargée de production chez Gedeon Programmes**, où elle s'occupait de l'organisation des tournages. Depuis un an, elle évolue comme productrice junior : "Je développe une dizaine de projets à différents stades de maturité pour des chaînes de télévision comme Arte ou France 5." L'an dernier, Julia a produit une série documentaire de 10 épisodes de 26 minutes sur le parc zoologique de Paris.



"Sur ce projet, nous avons développé plusieurs formats : le documentaire audiovisuel, un blog, une appli éducative gratuite pour les jeunes... Les chaînes de télé demandent que les projets aient une vie sur plusieurs écrans et qu'ils puissent toucher différents publics."

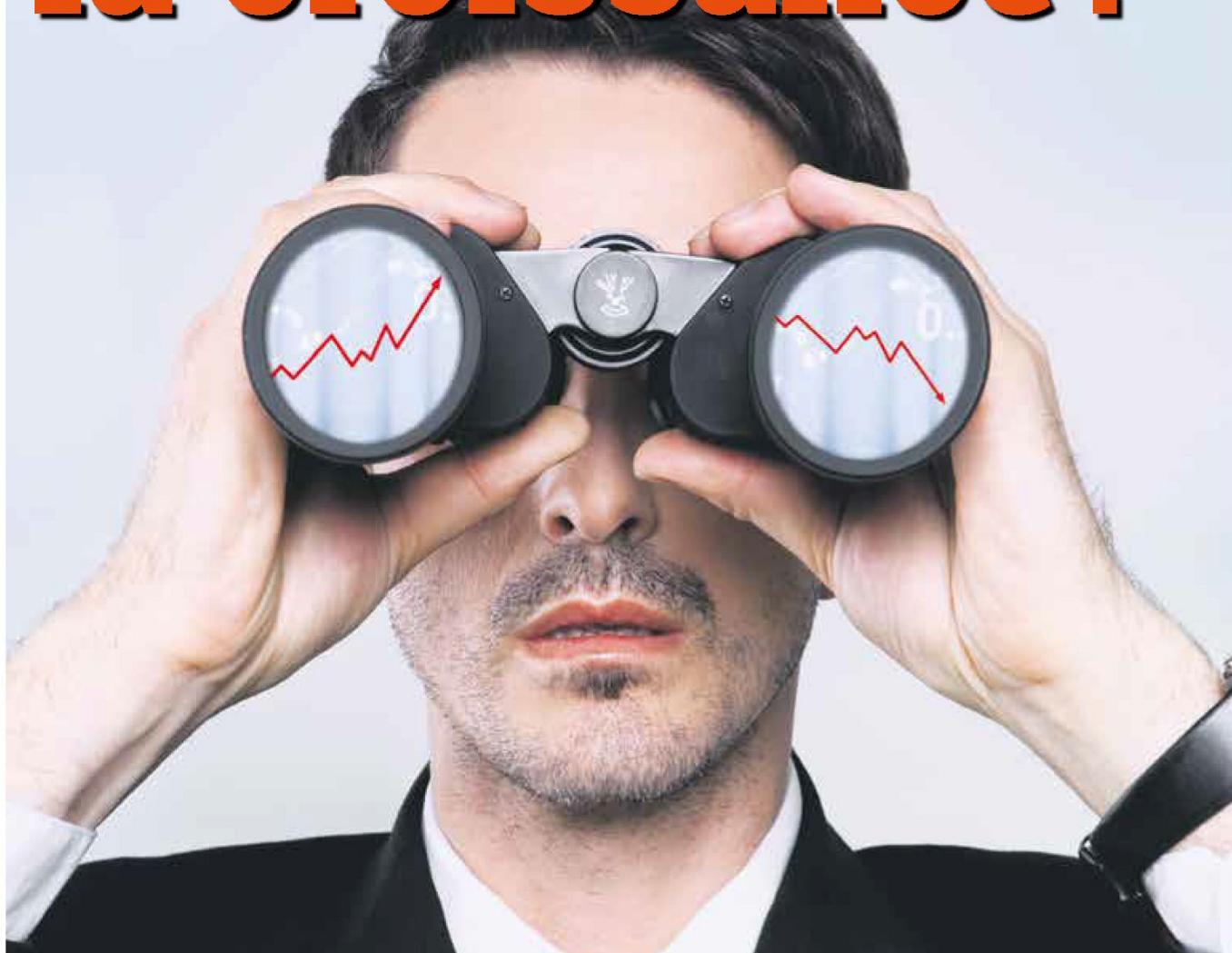
**Après son bac L au lycée Jean-Vigo de Millau (12), en 2003, et des études à l'université Paris 10-Nanterre, Julia décroche sa licence arts du spectacle en 2007.** Intermittente pendant 3 ans dans une société de production et soucieuse d'évoluer, **elle intègre l'INA Sup pour suivre le master en production audiovisuelle.** "J'y ai approfondi les aspects créatifs et financiers", se réjouit la jeune productrice, en CDD (contrat à durée déterminée) et qui touche, brut, 3.200 € par mois. "Au quotidien, je jongle entre envies artistiques et contraintes financières."

*Étienne Gless*

Vendredi 22 mai 2015



# Où est passée la croissance?



Les matières premières s'effondrent, la Chine inquiète, l'Europe ne décolle pas et l'Amérique a peur de remonter ses taux. Scénarios pour un monde en panne de solutions pour raviver l'économie.

NOTRE DOSSIER,  
PAGES 4 à 14

Avec les points de vue de quatre économistes :

- > Patrick Artus
- > Daniel Cohen
- > Jean Pisani-Ferry
- > Pierre Sabatier



## PROSPÉRITÉ DES NATIONS

# Quels moteurs pour ranimer l'économie mondiale?

Alors que les grands instituts revoient leurs prévisions à la baisse, la croissance mondiale semble désespérément manquer de ressorts. Chine, États-Unis, Europe, Japon, matières premières, pétrole : tour du monde d'une économie en manque d'inspiration et de dynamisme.

**PAR IVAN  
BEST,  
ROMARIC  
GODIN  
ET  
ROBERT  
JULES**

@Iv\_Best  
 @RomaricGodin  
 @Rajules

**V**oici quelques mois, l'optimisme était de retour sur le front de la croissance mondiale : les États-Unis repartaient, l'Europe amorçait une reprise, les « Abenomics » semblaient porter leurs fruits au Japon, et la Chine montrait encore une grande vigueur. Mais ce scénario classique d'une reprise du commerce mondial alimentant la croissance, semble s'être progressivement évaporé au cours de l'été.

L'action de la Banque populaire de Chine, qui a abaissé pendant trois jours à la mi-août le cours pivot du yuan, a agi comme un révélateur de l'amplitude du ralentissement dans la deuxième économie du monde. Un ralentissement qui empêche actuellement la mise en place d'une reprise mondiale sur le schéma de celui des années 2002-2007, tirée par les investissements dans l'Empire du Milieu. Les échanges mondiaux restent donc naturellement faibles. L'absence de demande mondiale dynamique place sous pression les pays émergents qui, pendant plusieurs années, ont profité de l'appétit chinois en matières premières. Mais les économies développées subissent également le contrecoup de ce ralentissement. Or, si les pays développés ne peuvent amorcer une reprise par leurs propres forces, ils risquent à leur tour d'affaiblir les émergents. Partout donc, on tire la sonnette d'alarme, alors que l'OCDE vient de réviser les prévisions de la croissance mondiale à la baisse et réclame « des politiques macroéconomiques de soutien de la demande ». Le monde parviendra-t-il à s'extirper de cette spirale ? Y a-t-il un moteur dans l'économie mondiale ?

La panique des investisseurs internationaux après la brusque correction du marché boursier chinois et la dévaluation du yuan justifie-t-elle l'appréhension d'un « atterrissage brutal » de l'économie du géant asiatique ? Indéniablement, la croissance chinoise ralentit. Officiellement, elle devrait s'établir à 7% cette année, mais certains experts évoquent 4%, voire 2%.

## RÉÉQUILIBRAGE DU MODÈLE ÉCONOMIQUE CHINOIS

Mais ce ralentissement reflète aussi une longue mutation – et ses inévitables accidents – amorcée par les autorités depuis quelque temps, selon l'objectif des deux derniers plans quinquennaux : celui du rééquilibrage d'un modèle fondé sur les exportations et un coût très faible de la main-d'œuvre au profit de celui basé sur une demande intérieure alimentée par une augmentation des salaires et le développement d'un modèle social plus redistributif (lire pages 8 et 9, l'entretien avec Patrick Artus, page 10, et la contribution de Pierre Sabatier, page 14).

Depuis quelques années en effet, les autorités essayent de lutter contre les différents « excès » pour réduire le crédit facile, les surcapacités industrielles, les inégalités sociales. « La banque centrale et le gouvernement chinois ne manquent pas de moyens de stabiliser la situation économique et financière, mais le défi de la transition de leur modèle de croissance est, compte tenu de la taille du pays, sans précédent », souligne à juste titre Bruno Cavalier, chef économiste à Oddo Securities.

Cette transition est d'autant plus délicate que le pays est dirigé par le Parti communiste chinois, très interventionniste sur l'organisation de la société et de l'économie. Depuis son accession au pouvoir, le président Xi Jinping a montré qu'il contrôlait la situation. Il a consolidé sa position, renforcé la coopération internationale tant sur le plan économique – création de la Banque asiatique d'investissement – que diplomatique, malgré des tensions régionales en mer de Chine et une dispute territoriale avec le Japon.

Après la crise financière de 2008, une théorie en vogue, intitulée le « double découplage », défendait l'idée que les économies émergentes prendraient le relais des pays développés pour soutenir la croissance mondiale. On en est loin. « La croissance des pays émergents, hors Chine, est en train de rejoindre la croissance de pays développés au voisinage de 2% », constate Bruno Cavalier. Car, outre le ralentissement de la Chine, le Brésil et la Russie sont en récession.

Seule l'Inde devrait afficher une croissance solide, à 7,8%, selon la Banque asiatique du développement. Elle bénéficie d'une bonne tenue de l'industrie et des services, et, surtout, d'investissements dans les infrastructures. Mais elle ne semble pas encore en mesure de prendre le relais de la Chine comme « moteur » de l'économie mondiale.

## DES EFFETS EN CASCADE SUR LE RESTE DU MONDE

Nombre d'économies émergentes voient se réduire comme peau de chagrin les recettes liées aux ventes des matières premières qu'achetait la Chine. Ainsi, selon Carlos Casanova, analyste à BBVA, « quatre matières premières, le soja, le pétrole, le cuivre et le minerai de fer comptent pour 80% des exportations totales de l'Amérique latine vers la Chine ». Une persistance de prix bas des matières premières (lire l'encadré ci-dessus) serait donc préjudiciable à ces économies. Selon une étude de la Banque de France, un « atterrissage brutal » faisant tomber à 3% en deux ans la croissance chinoise, entraînerait une chute des prix des matières premières de 66% pour les métaux de base et de 41% des prix du pétrole. Dans un tel scénario, la croissance de l'ensemble des pays émergents (Chine comprise) serait divisée par deux, à 2,5%.

Seul effet positif, la hausse des salaires en Chine a entraîné soit une délocalisation vers des pays comme le Vietnam, les Philippines et le Bangladesh, soit une relocalisation vers le Maghreb, l'Europe de l'Est, voire les États du sud des États-Unis.



## UNE ÉCONOMIE AMÉRICAINE EN TROMPE-L'ŒIL

A priori, l'économie américaine semble en pleine forme : 3,7% de croissance – en rythme annuel – au deuxième trimestre, voilà de quoi faire bien des envieux... Le problème, c'est que la réalité est beaucoup plus nuancée. Que voit-on d'abord ? Une hausse des prix étonnamment faible. Selon les prévisions de Morgan Stanley, elle serait de 0,3% en 2015... Il y a certes un effet pétrole, mais hors produits volatils, l'inflation n'est que de 1,4%. Comment l'expliquer, alors que les indicateurs semblent être au beau fixe, après cinq ans de reprise ? Certains d'entre eux sont à relativiser. Ainsi le taux de chômage, très faible, traduit-il a priori une économie au plein-emploi.

En réalité, nombre de chômeurs ne trouvant pas de travail ont été découragés, ils ne cherchent plus d'emploi et ne figurent donc plus dans les statistiques. La proportion des Américains au travail ne se redresse que très lentement : 77% des 25-54 ans sont en situation d'emploi, un chiffre faible après cinq ans de reprise.

En conséquence, le marché du travail n'est pas sous tension, les entreprises n'ont aucune peine à recruter. Les employeurs n'ont donc que peu de pression pour augmenter les salaires. Alors que les autorités monétaires américaines visent une croissance nominale des salaires – avant inflation – proche de 4%, la hausse des rémunérations est moitié moindre ! En revanche, les hauts salaires sont en nette progression, de même que, plus généralement, les revenus des plus riches. Les inégalités continuent de s'accroître, pesant sur la consommation : pour 90% de la population, les revenus stagnent. La consommation se fait donc à crédit.

Quant à la croissance, l'affichage du chiffre de 3,7% correspondant au deuxième trimestre ne reflète pas la réalité de 2015. Morgan Stanley table sur 2,4% et encore moins pour 2016 (+1,9%). Les économistes prennent surtout en compte la faiblesse de l'investissement des entreprises. « Quand elles ont de l'argent, elles préfèrent racheter leurs actions, ce que le marché aime beaucoup, qu'investir dans des capacités de production », résume Elga Bartsch, la chef économiste de Morgan Stanley. Il en résulte des gains de productivité très faibles, et donc une croissance potentielle (croissance sans accélération de l'inflation) réduite, aux environs de 1,5%, sur le long terme.

## LA ZONE EURO PEU APTE À ÊTRE UNE LOCOMOTIVE

Depuis le deuxième trimestre 2013, la zone euro est sortie de sa deuxième réces-

sion en moins de cinq ans. L'union monétaire représente plus de 12% du PIB mondial et ses dirigeants promettent depuis plusieurs années l'accélération de la reprise. Pourrait-elle, alors, être le moteur manquant de la demande mondiale ? C'est peu probable. Certes, au deuxième trimestre, le PIB de la région a progressé de 0,4%, contre 0,3% au cours des trois premiers mois de l'année, mais la croissance de la zone euro reste désespérément faible et peu apte à servir de locomotive au reste de la planète.

En réalité, la croissance de la zone euro est bâtie sur deux piliers également fragiles. Le premier est le « rattrapage » de la consommation des ménages après les consolidations budgétaires rapides et sévères des années 2010-2013. Mais ce « rattrapage », comme celui de l'investissement, qui touche aussi l'Allemagne (avec un décalage dans le temps), n'est pas suffisant pour porter la croissance européenne et demeure à la fois trop faible et très fragile, car très dépendant de l'inflation faible et de l'action de la BCE. Le vrai moteur de la croissance de la zone euro, ce sont les exportations. Selon les calculs de Simon Tilford, économiste au CER à Bruxelles, sans l'apport des exportations, la zone euro n'aurait pas connu une croissance de 1% au premier trimestre, mais une récession de 1,3% !

Avec l'application des politiques de compétitivité externe à partir de 2011, la zone euro a orienté son économie vers les exportations. Dans la mesure où l'ajustement n'est pas encore terminé et où beaucoup de pays ont encore d'importantes capacités de production inutilisées, ➤ ces exportations peinent à se transmettre à la demande intérieure et donc à encourager les importations qui, à leur tour, pourraient encourager la croissance mondiale. Il faudra donc attendre encore pour que la zone euro dynamise le reste du monde. Pour le moment, c'est bien davantage la zone euro qui profite de la croissance mondiale que le contraire. L'explosion de l'excédent courant de la

zone euro, qui est à 125 milliards d'euros au premier trimestre 2015, le prouve. La zone euro serait donc plutôt menacée de devenir une victime d'un éventuel ralentissement mondial. C'est du reste pourquoi la BCE reste sur ses gardes.

La troisième économie du monde, le Japon, ne connaît toujours pas de croissance vigoureuse : selon l'OCDE, pas plus de 0,6% en 2015 et 1,2% en 2016. La politique économique lancée par Shinzo Abe en 2012 et baptisée « Abenomics » peine à porter ses fruits. Malgré un soutien immense de la Banque du Japon, une baisse notable du yen et quelques

réformes de libéralisation (les trois flèches d'Abe), l'Archipel ne parvient pas à s'extirper d'une logique déflationniste qui dure depuis plus de vingt-cinq ans. Ce qui ne cesse de manquer depuis des mois, c'est l'augmentation des salaires. Sans cette hausse, la logique inflationniste ne saurait repartir. Et sans inflation, le Japon ne parviendra pas à connaître une croissance suffisante. Or, le ralentissement chinois est une menace sérieuse pour l'économie nipponne qui est soumise à un défi démographique structurel considérable. C'est dire si le Japon, par ailleurs une économie encore très fermée, ne peut jouer un rôle moteur pour l'économie mondiale.

## VERS UNE STAGNATION DE TRÈS LONG TERME ?

Et si le monde était entré dans une période de stagnation de très long terme ? L'expression anglaise de « *secular stagnation* » avait été forgée par l'économiste Hansen, dans les années 1930, alors que la crise n'en finissait pas. Elle a été remise au goût du jour par deux économistes américains, Larry Summers, ancien secrétaire au Trésor, et Robert Gordon, professeur à l'université Northwestern. Les deux ont en fait une approche différente, pour parvenir à une conclusion similaire, celle d'une croissance très faible dans les années à venir. Summers se focalise sur la question de la demande. Il part du constat d'une épargne mondiale très abondante, excédentaire même, en raison d'une distribution des revenus inefficace. Les plus riches des ménages des pays industriels et ceux des pays émergents, tels que la Chine, ont un revenu croissant, mais épargnent beaucoup. D'où une demande mondiale déprimée. Un taux d'intérêt plus faible permettrait sans doute de sortir de cette situation, incitant à plus de consommation et d'investissements. Mais ce taux d'intérêt d'équilibre est sans doute négatif... ce qui est évidemment inconcevable pour une banque centrale.

Gordon, lui, s'intéresse à l'offre, à la productivité et à l'innovation, sources de croissance. Pour lui, les innovations actuelles dans le secteur de la haute technologie sont sympathiques, mais elles n'ont rien à voir avec celles qui ont marqué le XX<sup>e</sup> siècle, comme l'électricité, le moteur à explosion, l'invention de la chimie... qui ont bouleversé la vie des consommateurs dans les pays industriels. Le fait d'avoir un joli et efficace smartphone ne dope en rien la productivité de son propriétaire... Dans les pays ayant déjà atteint un niveau de capital important, où seule une productivité accrue peut être le gage d'une forte croissance, la révolution numérique actuelle ne répond absolument pas à cette problématique. Comme le souligne l'économiste Daniel Cohen dans son dernier

livre (lire l'entretien pages 12 et 13), elle peut conduire à remplacer certains emplois de bureau (dans la banque, l'assurance...) par des ordinateurs, rendant ces activités plus efficaces, mais le salarié ayant perdu son emploi retrouvera un emploi sans

doute moins productif, comme serveur, par exemple. En définitive, la productivité de l'économie aura stagné. ■

## 25 ans

que l'économie japonaise fonctionne selon une logique déflationniste.

## LE RETOUR DE LA « GUERRE DES MONNAIES » ?

**L**a dévaluation du yuan cet été a relancé la crainte de guerre monétaire sur l'ensemble de la planète. En réalité, cette compétition monétaire a commencé depuis plusieurs années. Shinzo Abe avait ainsi revendiqué dès la fin de 2012 sa volonté de faire baisser le yen pour dynamiser la croissance japonaise. Longtemps, la Réserve fédérale avait, sans le dire, tout fait pour maintenir un dollar faible au plus fort de la crise. Lorsque Mario Draghi a décidé d'une politique monétaire plus agressive en 2013, il a à peine caché sa volonté d'agir sur un niveau de l'euro qui, il est vrai, était nettement surévalué. La politique

d'assouplissement quantitatif de la BCE a nettement fait reculer l'euro et c'est l'un de ses principaux succès. À présent, la Chine entre dans cette lutte de façon plus modeste et, prétend son gouvernement, plus contrôlée. La question est de savoir si les autres banques centrales vont répondre à cette décision. Déjà, la « Fed » n'a pas caché son inquiétude sur la hausse du dollar qui pourrait ralentir la croissance, et la BCE n'est sans doute pas prête à tolérer une nette remontée de l'euro.

**Quel est le bilan de cette nouvelle « guerre des monnaies » ?** On l'a vu, les dépréciations monétaires ont été efficaces en zone euro et au Japon

pour soutenir les exportations, mais elles ne l'ont pas été pour véritablement faire repartir l'inflation. En réalité, la monnaie ne semble être qu'une part du problème dans ces pays. À l'inverse, plusieurs pays semblent désormais devoir être rangés dans le camp des perdants de cette guerre des monnaies. C'est le cas de la Suisse, qui a abandonné le seuil sur le franc en janvier et a vu sa dynamique brisée par l'appréciation de sa devise. Mais c'est aussi le cas de la Turquie ou du Brésil, par exemple, deux pays pénalisés par la baisse de leurs monnaies, qui entraînent des tensions inflationnistes et une fuite des capitaux. ■

R. G.



Un investisseur chinois dans une maison de courtage à Fuyang, dans la province d'Anhui, le 27 juillet 2015. La brusque correction du marché boursier chinois et la dévaluation du yuan ont entraîné, cet été, la panique des investisseurs internationaux. Parallèlement, la croissance chinoise ralentit. Officiellement, elle devrait s'établir à 7% cette année, mais certains experts évoquent 4%, voire 2%. Un phénomène qui affecte fortement le reste du monde. © REUTERS/STRINGER

## MATIÈRES PREMIÈRES : LA FIN DU CYCLE HAUSSIER

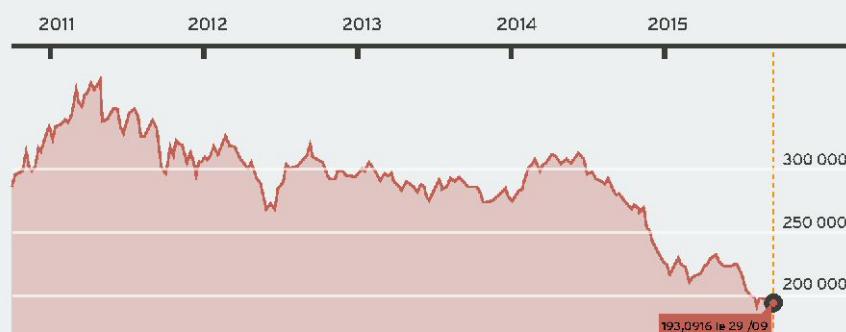
**A** près une décennie de hausse continue qui a vu, par exemple, la valeur du minerai de fer pratiquement décupler, les prix des matières premières ont connu une forte baisse, près de la moitié depuis quelques mois. La principale raison de cette tendance, qui expliquait déjà la précédente, se résume à un mot : Chine. Le ralentissement de l'économie de l'Empire du Milieu et le fléchissement de son appétit d'ogre - il consomme la moitié de l'offre mondiale de minerai de fer, d'aluminium et de zinc, par exemple - pour absorber des matières premières que le sous-sol du pays ne recèle pas, tant pour le développement de ses infrastructures (ciment, minerai de fer, bois, zinc, cuivre, nickel, acier charbon...), que pour répondre à la demande de citoyens voyant leur niveau de vie s'élèver (pétrole, essence, soja, riz, viande, or, cacao...) grâce notamment à l'assemblage de produits d'exportation (métaux, coton...), ce ralentissement donc, a réduit considérablement le niveau des exportations chinoises. Même si chaque produit de base

a sa propre problématique, les marchés des matières premières se retrouvent dans une situation excédentaire, l'offre étant supérieure à la demande, sans compter le désintérêt des investisseurs qui ont réduit considérablement leur exposition sur les marchés financiers, amplifiant le mouvement de baisse. Les marchés des matières premières suivent des cycles de hausse et de baisse. Selon

Jeff Currie, de la banque Goldman Sachs, il faudra quinze ans pour purger le surinvestissement dans le secteur et réenclencher une phase de hausse. Le tout a un effet très violent sur les entreprises du secteur minier, très endettées, tel Glencore qui s'est effondré de 85 % par rapport à son cours d'introduction en Bourse, dont 30 % en une seule séance. ■

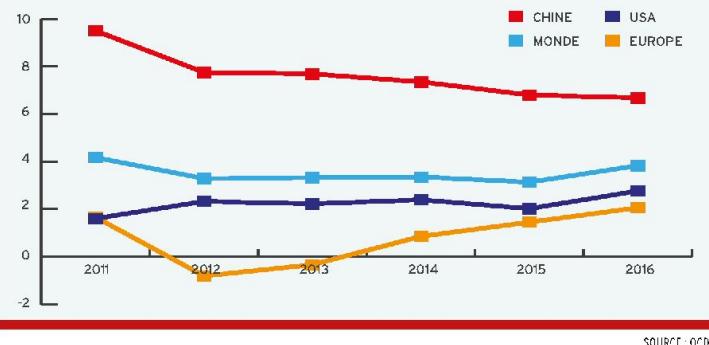
R. J.

### Évolution de l'indice CRB Reuters des matières premières\*



\*Il comprend les prix de 9 matières premières.

### La croissance des grandes zones



La politique économique lancée par Shinzo Abe, le Premier ministre du Japon, en 2012, peine à porter ses fruits.  
© CARLO ALLEGRI / REUTERS



**ÉNERGIE**

# Le prix du pétrole bas, une aubaine pour la croissance mondiale?

La chute du prix du baril de pétrole s'explique par la montée de la production américaine et la perte d'influence de l'Opep. Si, à plus longue échéance, l'utilisation du pétrole va se réduire avec le développement des énergies alternatives, pour le moment, il reste indispensable à la croissance mondiale.

**Q**ui aurait pu imaginer, dans la première décennie du siècle, que le prix du baril de pétrole passerait en quelques mois de 100 dollars à 40 dollars? À l'époque, on n'écoutait que les tenants de la théorie du « pic pétrolier » et de la fin du pétrole. En 2005, la production mondiale de pétrole était en moyenne de 85 millions de barils par jour (bj), dix ans après, elle s'établit à 95 mbj!

La raison de cette nouvelle donne réside dans une révolution technique, la fracturation hydraulique et le recours au forage horizontal, qui a permis aux États-Unis de devenir un producteur majeur (9,4 mbj) grâce au forage de 4000 puits qui peuvent facilement mettre en production 500000 bj, en cas de besoin. Dans le même temps, la Chine, qui brûle 10% du pétrole mondial, rationalise l'emploi de son énergie, et voit la croissance de ses besoins ralentir.

Cette nouvelle configuration pose des problèmes à l'Opep qui dicta durant des décennies sa politique des prix. L'Arabie saoudite, son chef de file, a imposé une politique de défense des parts de marché et non plus de niveaux de prix. Mais

nombre de pays producteurs, qu'ils soient membres du cartel (Venezuela, Algérie) ou non (Russie, Mexique, Brésil ou Équateur), vont connaître des années difficiles en raison de la part prépondérante des recettes générées par le pétrole dans leur budget national.

## UNE COUPE DANS TOUS LES BUDGETS PÉTROLIERS

La position saoudienne est logique. Si l'Opep réduit son offre en s'imposant un quota (si tant est que l'ensemble de ses membres le respectent), les pays non Opep pourront récupérer des parts de marché. En outre, une hausse des cours au-dessus de 60 dollars permet aux producteurs américains de revenir sur le marché et donc d'exercer une pression à la baisse sur les cours. Bref, mieux vaut des prix bas qui permettent d'écouler sa production que des pertes de parts de marché. Une logique qui va obliger certains pays comme le Venezuela ou l'Algérie, trop dépendants de la rente pétrolière, à revoir leur modèle économique. La conséquence de cette configuration est la coupe dans tous les budgets d'investissement du secteur pétrolier. Ainsi la com-

pagnie française Total a-t-elle annoncé une réduction de 50% de ses investissements. Le secteur s'adapte et seuls les pays ou les entreprises pouvant réduire leurs coûts de production résisteront. C'est assez logique dans un secteur des matières premières qui suit des cycles.

Mais certaines incertitudes planent. En effet, contrairement à ce qui s'est passé durant les dernières décennies, le secteur est obligé de tenir compte de certaines contraintes, comme la lutte contre le réchauffement climatique, qui obligent à réduire les émissions. Certains experts considèrent que l'or noir est inexorablement condamné, avec le coût de revient à la baisse des énergies renouvelables et des technologies de plus en plus efficientes. Son usage quasi exclusif (75%) pour le transport (essence, gasoil, kerosène) le pénalisa demain avec, par exemple, des avions fonctionnant à l'énergie solaire, la réalisation d'un pétrole de synthèse ou le recours accru aux voitures hybrides. Il a cependant encore de beaux jours devant lui, s'il ne demeure pas (trop) cher. Goldman Sachs prévoit même qu'il pourrait tomber à 20 dollars. Et il reste facile à transporter, à stocker et à distribuer. Des atouts qui comptent pour soutenir une croissance mondiale qui peine à accélérer. ■

R. J.





## CONJONCTURE

# Une bouffée d'air pour l'économie française

Sans la chute des cours du brut et la dépréciation de l'euro face au dollar, la reprise de l'activité serait encore plus poussive. Mais les chefs d'entreprise ayant bien conscience que la reprise actuelle est en partie superficielle, ils limitent leurs investissements et leurs embauches.

**F**rançois Hollande a-t-il de la chance? Alors que les moteurs de la croissance sont insuffisamment puissants pour assurer une reprise durable de l'économie, celle-ci profite, depuis l'été 2014, d'un environnement conjoncturel favorable grâce à la chute des cours des matières premières et en particulier du brut, et à la dépréciation de l'euro face au dollar.

Certes, parce que les achats de brut sont libellés en dollars, le repli de l'euro est de nature à augmenter mécaniquement la facture énergétique. Mais cet effet est largement compensé par la dégringolade des cours du baril. Depuis un an, le Brent coté à Londres a perdu la moitié de sa valeur pour se négocier actuellement sous les 50 dollars.

Quels sont les effets concrets de cette conjonction d'éléments favorables? Dans sa note de conjoncture datée de décembre, l'Insee était catégorique : les baisses concomitantes de l'euro, qui permet le redressement de la compétitivité-prix du *made in France* – en relevant le prix des importations et en abaissant celui des exportations –, et du prix du pétrole, ont un effet bénéfique sur

l'activité.

« Pour un pays importateur de pétrole comme la France, une baisse prononcée du prix du baril entraîne à court terme une baisse de l'inflation, ce qui permet d'augmenter la consommation des ménages via la hausse de leur pouvoir d'achat », expliquait l'Insee. C'est ce que l'on appelle les effets de « premier tour ». Des effets de « second tour » se produisent lorsque la baisse des prix du pétrole se propage également sur les prix de production, via les consommations intermédiaires, et sur les salaires, via la boucle prix-salaires. Ces effets entraînent une augmentation des marges des entreprises via l'amélioration des termes de l'échange. COE-Rexecode a évalué ces effets si le cours du Brent se maintenait à 44,5 euros le baril. Selon ses calculs, si cette hypothèse se vérifie, la France ferait une économie de 16 milliards d'euros sur sa facture pétrolière annuelle; les ménages verront leur revenu disponible brut augmenter de 6,2 milliards d'euros en 2015 dont 5,3 milliards seraient consommés; les marges des entreprises progresseraient de 2,1%, ce qui représenterait un gain de 7 milliards d'euros.

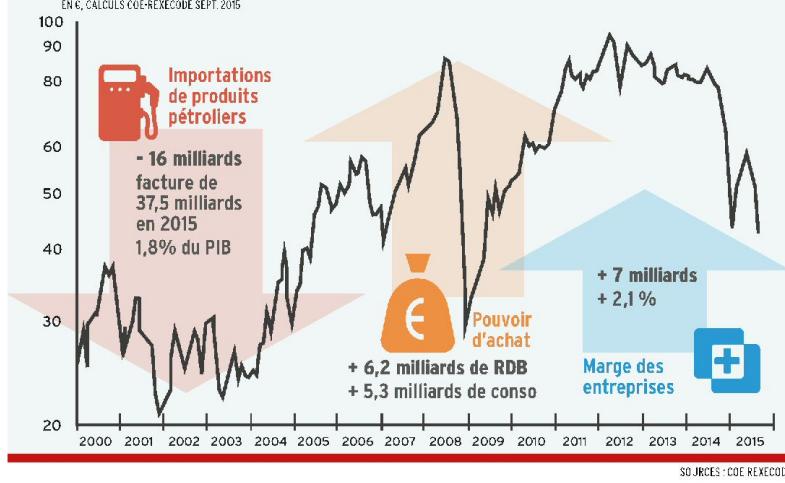
## UNE CROISSANCE PREVUE DE 1% CETTE ANNÉE

François Hollande et son gouvernement sont donc chanceux. En grande partie grâce à ces deux facteurs exogènes sur lesquels ils n'ont aucun contrôle, la prévision de croissance du gouvernement fixée à 1% cette année devrait être réalisée. En revanche, atteindre 1,5% de croissance en 2016 comme le prévoit l'exécutif ne sera possible que si l'environnement des entreprises françaises reste porteur. Sera-ce le cas? Personne ne le sait, et c'est bien le problème. Les chefs d'entreprise ont bien conscience que la reprise actuelle est en partie superficielle et qu'ils ne pourront pas toujours compter sur un euro faible et un brut au rabais. Compte tenu de ces incertitudes, et aussi de l'atonie de la demande, ils limitent toujours leurs investissements et ne prévoient que rarement d'embaucher. Interrogés dans le cadre de la « grande consultation » réalisée par Opinion Way pour CCI France/*La Tribune*/Europe 1, 84% des chefs d'entreprise compétent maintenir le nombre de leurs salariés. Ils sont 7% à envisager de les réduire et seulement 9% à prévoir de les augmenter. ■

F. P.

### Effet de la baisse des prix du pétrole en France sur l'année 2015

Si le cours du Brent restait jusqu'à fin 2015 à 44,5 euros le baril.  
 EN €, CALCULS COE-REXECODE SEPT. 2015





## L'EFFICACITÉ DES BANQUES CENTRALES EN QUESTION

**E**ntre la fin des années 1980 et le milieu des années 2000, on pouvait croire à la capacité des banques centrales à soigner tous les maux de l'économie. La grande récession de 2008-2009 et ses conséquences sont venues changer ce point de vue. En réduisant les taux à un niveau nominal nul et en ayant recours à des achats massifs d'actifs, les banques centrales n'ont

cependant pas réalisé un acte inutile. Elles ont empêché clairement une dérive digne des années 1930 en bloquant, par leurs actions, le risque de spirale déflationniste. En revanche, il y a un revers à cette action. D'abord, sortir d'une telle politique semble une véritable gageure. Après avoir alimenté les marchés par de l'argent facile, refermer le robinet comporte des risques considérables

qui donnent désormais des maux de tête aux membres du comité de politique monétaire de la Réserve fédérale. En « normalisant » sa politique, la Fed prend le risque de renforcer les difficultés des pays émergents et donc, de fragiliser la croissance mondiale. Deuxième défi de ces politiques : leur efficacité. Au Japon, les rachats massifs de la Banque du Japon n'ont pas suffi à relancer l'inflation et, en zone euro, on voit que la BCE doit s'interroger sur l'intensité de son assouplissement quantitatif face aux vents contraires venus d'Asie et à la croissance faible. En réalité, comme ne cesse de le répéter Mario Draghi, il est de plus en plus évident que, même s'il s'agit d'un coussin de sécurité incontournable, la politique monétaire ne peut pas tout. ■ R. G.



Janet Yellen,  
présidente  
du Conseil des  
gouverneurs de la  
Réserve fédérale  
des États-Unis. En  
« normalisant »  
sa politique, la Fed  
prend le risque  
de fragiliser  
la croissance  
mondiale. ©REUTERS/  
JONATHAN ERNST

## Rapport Combrexelle LA RÉFORME DU DROIT DU TRAVAIL ET LE COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITÉ

Remise du rapport Combrexelle.



**La réforme du droit du travail et la mise en œuvre du compte personnel d'activité seront intégrées dans un même projet de loi, au plus tard début 2016.** C'est ce qu'a annoncé le Premier ministre le 9 septembre, à l'occasion de la remise du rapport "La négociation collective, le travail et l'emploi" du conseiller d'État Jean-Denis Combrexelle. Ce document liste 44 propositions visant à élargir très fortement la place de la négociation collective (de branche ou d'entreprise) par rapport à celle du Code du travail. Quant au compte personnel d'activité (CPA), ce nouveau dispositif englobera d'autres droits, comme le compte personnel de formation (CPF). Ce projet ne devrait pas faire l'objet d'une négociation entre partenaires sociaux.

## LA SEMAINE ECONOMIQUE ET SOCIALE

### **FRANCE**

#### Lundi 21 septembre 2015

- **Medef** : Le Medef présente ses propositions pour baisser les dépenses publiques et les prélèvements obligatoires en France
- **RSI** : De "nouvelles mesures" pour tenter d'améliorer le Régime social des indépendants vont être incluses dans le prochain projet de loi de finances de la Sécurité sociale, annonce le Premier ministre
- **Investissements** : Le troisième programme d'investissements d'avenir doit mettre l'accent sur l'enseignement et la formation, selon le Commissaire général à l'investissement Louis SCHWEITZER
- **Conseil d'Etat** : Le Conseil d'Etat souligne, dans son étude annuelle, les capacités d'action économique des personnes publiques

#### Mardi 22 septembre 2015

- **Logement / 67ème congrès de l'USH** : La ministre du Logement Sylvia PINEL veut "ouvrir une réflexion sur le taux de commissionnement des banques collectrices des fonds" du Livret A
- **CFDT / Retraites** : La CFDT propose des mesures en trois temps pour redresser les finances des régimes de retraites complémentaires
- **CICE** : Le CICE tourne "à plein régime" mais ses effets restent difficiles à évaluer, selon France Stratégie
- **Douanes** : Le secrétaire d'Etat au Budget Christian ECKERT présente le plan d'accompagnement des entreprises par les douanes
- **Transition énergétique** : La ministre de l'Ecologie Ségolène ROYAL dévoile une nouvelle série de textes d'application de la loi de transition énergétique pour la croissance verte

#### Mercredi 23 septembre 2015

- **CESE** : Le Conseil économique, social et environnemental présente son "Rapport annuel sur l'état de la France" en 2015
- **Insee / croissance** : L'Insee conforte la prévision de croissance pour 2015 et révise à la baisse le montant du déficit public de l'année dernière
- **Rémunérations / CAC 40** : selon le 17<sup>e</sup> rapport annuel de Proxinvest, sur la rémunération des dirigeants des sociétés du SBF 120, la rémunération des présidents du CAC 40 a augmenté de 6 % en 2014
- **CFDT / retraite** : M. Laurent BERGER refuse un report de l'âge de départ à la retraite
- **Santé et prévoyance** : Le rapport de M. Dominique LIBAULT, conseiller d'Etat, directeur de l'Ecole nationale supérieure de sécurité sociale (EN3S), sur la solidarité et la protection sociale complémentaire collective en santé et en prévoyance avance 11 propositions

#### Jeudi 24 septembre 2015

- **PLFSS** : Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2016, table sur un déficit du régime général et du Fonds de solidarité vieillesse de 9,7 milliards d'euros l'année prochaine
- **Logement / 67ème congrès de l'USH** : Le Président de la République tente de rassurer le monde HLM sur l'engagement de l'Etat en faveur du logement social
- **Chômage** : Forte hausse du chômage en août en France
- **Pollution** : Le Président de la République annonce un nouveau dispositif pour restreindre la circulation en cas de pic de pollution
- **ZTI** : Le tracé des zones touristiques internationales (ZTI) à Paris est désormais connu
- **Banques** : Les banques de détail doivent transformer leur modèle relationnel, selon une étude de Bain & Company

#### Vendredi 25 septembre 2015

- **Diesel** : Le Premier ministre Manuel VALLS estime "pas sérieux d'envisager l'arrêt du diesel"
- **Emploi** : La ministre du Travail veut se mobiliser sur les 300 000 emplois non pourvus

#### Samedi 26 septembre 2015

- **Projet de loi numérique** : les dispositions sur la neutralité du net, l'open data et la protection des données personnelles mises en débat public dans un processus inédit de co-création législative

## L'interview



**STÉPHANE LARDY**  
SECRÉTAIRE CONFÉDÉRAL FORCE OUVRIÈRE  
CHARGÉ DE L'EMPLOI, DE L'UNEDIC ET  
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

### Parcours

**2001**

secrétaire de la Fédération  
générale des travailleurs de  
l'agroalimentaire

**2006**

président de l'Observatoire  
prospectif des métiers et des  
qualifications des industries  
alimentaires

**2007**

secrétaire confédéral

**2013**

négociateur de l'ANI formation

# “LES DROITS CONVERTIBLES, ENJEUX DU COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITÉ”

Le chef de file de Force ouvrière pour la formation professionnelle met l'accent sur l'évaluation en continu du dispositif phare de la réforme 2014 : le compte personnel de formation. Alors que déjà se prépare la prochaine étape : le compte personnel d'activité.

Propos recueillis par Béatrice Delamer et Célia Coste

Comment réagissez-vous à la nomination de Myriam El Khomri au ministère du Travail ?

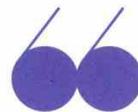
La nomination d'une personne peu attendue est un choix politique. Bien que je ne la connaisse pas, laissons la nouvelle ministre travailler et se plonger dans les dossiers. Je jugerai sur pièces.

En ce qui concerne la formation professionnelle, il s'agit plutôt de continuer la mise en œuvre de la réforme. Mais nous allons avoir un sujet dès la conférence sociale : le compte personnel d'activité. Il y aura un enjeu, car le Medef tentera de négocier le CPA contre davantage de flexibilité dans le droit du travail.

Quel bilan tirez-vous de la mise en œuvre de la réforme, un an et demi après le vote de la loi ?

Il est trop tôt pour faire un bilan. En matière de formation professionnelle, ce sont des processus longs. Mais les chiffres sont là. Pour le CPF, il y avait 1 719 000 ouvertures de compte, 36 000 dossiers validés fin août 2015. C'est certainement lié au fait que Pôle emploi a envoyé des dossiers. Et de plus en plus d'Opca sont accrochés au système informatique, ce qui leur simplifie formidablement la gestion des dossiers.

Cette réforme n'est pas celle de 2009. La précédente était institutionnelle et organisationnelle, pauvre en réforme de dispositifs. Celle-ci introduit



## *Notre objectif : l'appropriation du CPF par les équipes syndicales en entreprise"*

la fin de l'obligation fiscale, la mise en place du CEP, du CPF, l'accrochage, la mise en place des listes... Elle a été lancée dans une période qui n'est pas simple, une période de crise, où les budgets formation ne sont pas prioritaires.

### **Vous croyez donc au compte personnel de formation ?**

Il est normal que le CPF ne soit pas encore quelque chose de concret pour les salariés : c'est une révolution. Cela prendra du temps, le tout est d'être dans la montée en charge.

Mais on "survend" le compte personnel de formation. Pour certains publics, s'il n'y a pas de conseil en évolution professionnelle, il n'y aura pas de CPF. Cela va de pair.

Je peux comprendre que la tête de pont de la réforme, ce soit le CPF, mais il ne représente que 1 milliard d'euros, par rapport aux 13 à 14 milliards de la formation professionnelle [total des contributions des entreprises, hors abondements de l'Etat, des Régions et d'autres opérateurs]. Pour l'instant, les entreprises confient la gestion du 0,9 % à leur branche. Nous, nous demandons à nos équipes syndicales de commencer à parler du CPF, à l'occasion des négociations du plan de formation. C'est à ce moment qu'il faut se poser la question de savoir s'il faut ou non en internaliser la gestion pour 2016 et en faire un objet de co-construction des qualifications et des compétences. Par ailleurs, il faut aussi donner à l'offre de formation le temps de se restructurer. Ce n'est donc pas maintenant que nous pouvons juger du succès de la réforme.

### **Qu'est-ce qui vous ferait dire que cette réforme est réussie, et quand ?**

La réforme ne se jugera pas seulement sur l'aspect quantitatif, même s'il est important que le nombre de CPF augmente. Ce que nous allons regarder, à FO, c'est le fait que le CPF soit compris comme un dispositif totalement intégré dans le parcours d'un salarié. Mais cela prendra des années, car c'est une révolution culturelle.

Ensuite, il faudra s'intéresser aux types de formations et de certifications, car notre objectif est la qualification des salariés. Nous pourrons compter sur les

retours d'Opca. Dans un an ou deux, nous allons par exemple pouvoir identifier les certifications sur lesquelles aucun financement n'aura été débloqué. Si nous ne pouvons pas dresser un bilan, nous pouvons commencer les évaluations, dans le cadre du Cnefop, où je préside la commission évaluation. Disons que l'année prochaine, nous nous pencherons sur la liste des 40 formations éligibles au CPF d'une branche. Quels sont les critères qui vont révéler si une certification fonctionne, ou pas ? Le financement en est un. A-t-on choisi la bonne certification ? Une évaluation sur la montée d'un dispositif prend de trois à quatre ans. Nous allons étudier le CPF socle, et celui avec abondements : à quoi amènent-ils ? À une meilleure qualification ? À un accès plus rapide à l'emploi ?

### **Comment conjuguer ce besoin de temps avec les attentes des acteurs ?**

Ce n'est pas aux organismes de formation de faire le marché. Évidemment, ceux qui ne faisaient que du Dif doivent reconfigurer leur offre. Les professionnels ont voulu la réforme, ils doivent s'adapter. Il n'est pas possible de défendre d'un côté le libre marché et de le remettre en question de l'autre. Le CPF, ce n'est pas toute la formation profes-

### **EN 2017, LE COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITÉ**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le compte personnel d'activité regroupera les différents comptes que les salariés peuvent conserver tout au long de leur carrière. Parmi ces "droits portables" figurent le compte personnel de formation, mais aussi le compte pénibilité, qui permet aux salariés ayant exercé des métiers pénibles de pouvoir se former, en cumulant des points. Les droits au chômage "rechargeables" (permettant à un demandeur d'emploi de préserver des droits à indemnisation en cas de reprise d'emploi) seront également concernés. De même que les comptes épargne-temps transférables.



Le secrétaire confédéral en charge de l'emploi et de la formation professionnelle de la CGT-FO s'exprime lors d'une table ronde à l'Université d'hiver de la formation professionnelle, le 31 janvier 2014.



**36 000**  
dossiers  
validés fin août 2015,  
pour le CPF.

nelle en France. Et nous ne sommes pas rigides. L'éligibilité des certifications pour les salariés n'est pas la même que pour les demandeurs d'emploi. Notamment en ce qui concerne les habilitations : nous sommes plus souples pour les demandeurs d'emploi. Notre travail, c'est cette capacité à réviser les listes pour qu'elles correspondent aux demandes des partenaires sociaux dans les branches, les Coparef, les régions. Cela nécessite de se parler, ce qui n'est pas simple.

#### Quels sont les objectifs et les grands chantiers à venir cette année 2015-2016 ?

Nous poursuivons toujours le déploiement de la réforme. Notre objectif, cette année, est de décliner et d'approfondir l'appropriation par les équipes syndicales du CPF dans les négociations

l'un des grands sujets de la conférence sociale qui se tiendra les 19 et 20 octobre. L'entrée en vigueur en janvier 2017, c'est demain ! Nous avons à faire face à un calendrier court. Pour l'instant la question de la concertation est encore sur la table, mais n'est pas tranchée. Nous nous décidons sur les modalités dans les mois à venir. Cela dépendra beaucoup de la teneur de la conférence sociale, mais aussi de l'avancée sur la réforme du Code du travail.

#### Pour vous, à quoi le compte personnel d'activité devra-t-il ressembler ?

Il devra être un élément de meilleure sécurisation des parcours, mais aussi de flexibilité. En effet, si la personne dispose d'un filet de sécurité plus intéressant, elle aura davantage de liberté pour assurer les transitions professionnelles. C'est d'ailleurs sur son caractère transitionnel que nous devons agir, qu'il soit vertical ou horizontal. En outre, l'enjeu du compte personnel d'activité, c'est la convertibilité de droits. Nous pouvons imaginer un compte dont le contenu pourrait être converti en formation, en temps... Il faut donc faire attention. Pour nous, il n'est pas question de convertir les heures du CPF en argent, pour faire autre chose que de la formation.

Il devra y avoir un socle non fongible, quels que soient les droits attachés au compte personnel d'activité. Reste donc à définir les droits qui ne pourront pas être convertis. On peut imaginer un système de fongibilité asymétrique. Exemple : je vais nourrir mon CPF par mon épargne salariale, mais pas le contraire. Ce sont des années de travail, car tout le monde n'est pas sur un pied



*Le sujet de 2016 sera de savoir comment adapter la gouvernance à la réforme territoriale"*

d'entreprises, notamment. Un enjeu majeur pour nous. Nous sentons que la réforme commence à prendre, maintenant il faut démultiplier les efforts pour qu'elle prenne l'ampleur espérée. Ce n'est pas simple, mais nous nous mobilisons pour atteindre ce but.

De plus, le compte personnel d'activité va être



d'égalité. L'idée de fond, c'est l'amélioration des droits des salariés.

**Vous présidez la commission évaluation au sein du Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (Cnefop). En quoi consiste son travail ?**

Ce qui peut paraître paradoxal, c'est que la commission d'évaluation au Cnefop n'a pas vocation à évaluer elle-même. La loi lui confère une obligation de suivi et d'évaluation des politiques en matière d'emploi et de formation, notamment du CPF et du CEP. Le Cnefop n'évalue pas, mais a un rôle de mise en relation et de coordination avec des institutions et des opérateurs qui font eux-mêmes de l'évaluation.

L'objectif, c'est de travailler avec eux pour que, dans leur programme annuel, il y ait des sujets qui intéressent le Cnefop. Un projet de programme triennal a été réalisé en ce sens pour évaluer, entre

autres, la mise en place du compte personnel de formation, ce qui se passe en termes de qualité de traitement du CEP, des questions d'insertion des jeunes, de formation continue dans les entreprises... Ce programme sera formellement voté à la prochaine réunion plénière du Cnefop.

**Comment appréhendez-vous la réforme territoriale ?**

La loi "Notre" (nouvelle organisation territoriale de la République) va largement impacter les dispositifs et la gouvernance. Le sujet de l'année 2016 sera de savoir comment s'adapter aux nouvelles Régions, notamment au niveau des Fongecif et des Coparef. Une réunion est d'ailleurs prévue à la fin du mois de septembre avec les administrateurs des Fongecif pour faire le point sur ces sujets.

**La fusion des Fongecif dans les régions regroupées est-elle d'actualité ?**

Nous allons certainement vers des fusions, mais cela implique des questions de restructuration et de mobilité des salariés. Il va falloir revoir les statuts et renouveler les agréments. Nous sommes très attachés au fait que les Fongecif poursuivent leurs actions de proximité. Cela implique de traiter des questions statutaires de représentativité. Par exemple, dans une région comme Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, il n'est pas possible d'imaginer de n'avoir des représentants qu'à Bordeaux... ●

[Cliquez ici pour voir la page source de l'article](#)

## À retenir

**CICL'e-Commerce bat des records en france L'e-commerce bat des records en France....**

CICL'e-Commerce bat des records en france L'e-commerce bat des records en France. Il a atteint sur le deuxième trimestre 2015 le cap des 15,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires, affichant ainsi une hausse de 16 % par rapport à la même période de 2014. Le panier moyen reste en revanche stationnaire à 79 €, la croissance étant davantage nourrie par le gain en un an de 630.000 nouveaux cyber-acheteurs. Le nombre de sites marchands à lui gonflé en un an de 14 %, à 167.000. Les créations d'entreprise en baisse Nouvelle chute pour la création d'entreprises en France. Les immatriculations ont reculé de 1 % en août, après un retrait de 0,6 % en juillet. Sur les douze derniers mois, le nombre de créations a diminué de 2,4 %, notamment en raison d'immatriculations de micro-entreprises en chute libre de 11,8 %. Grabuge autour de la Banque de France La désignation par François Hollande de François Villeroy de Galhau à la tête de la Banque de France fait réagir 150 économistes et universitaires, dont Thomas Piketty. Dans une tribune publiée dans *Le Monde*, ils contestent la capacité de l'ancien directeur de BNP Paribas à lutter pour l'intérêt général après avoir « défendu les intérêts des banques (...) pendant douze ans ». « *L'indépendance ne souffre aucun doute* », peut-on lire notamment dans cette tribune. Le CIP au chevet des dirigeants Le Centre d'information sur la prévention des difficultés des entreprises lance un service de suivi psychologique des

dirigeants. Ses 67 antennes départementales vont ainsi constituer un réseau de psychologues et former des bénévoles pour aider notamment les chefs d'entreprise en burn out. CICE. 14,2 milliards de créances Au 31 juillet dernier, 14,2 milliards d'euros de créances fiscales avaient été déclarées par les entreprises au titre du CICE selon France Stratégie, la structure qui pilote le suivi de ce dispositif lancé en 2013 par le gouvernement Ayrault. Le CICE devrait déboucher sur 18,2 milliards d'euros de créances d'ici à la fin de l'année, contre 11,2 sur l'ensemble de l'année 2014. un statut d'investisseur de long terme ? Un rapport remis par les députés Olivier Carré (Les Républicains) et Christophe Caresche (PS) préconise la création d'un statut « *d'investisseur de long terme* », afin de favoriser le financement des entreprises. Ce statut offrirait un régime de défiscalisation plus attractif pour toute personne physique conservant pendant au moins 10 ans ses parts dans une entreprise.



## Conférence

Rentrée de l'université critique et citoyenne. La conférence inaugurale de l'université critique et citoyenne a lieu le lundi 5 octobre avec le sociologue François de Singly autour du thème "Libres ensemble: individus et monde commun". Lundi 5 octobre à 18h30 à la Maison du Département, 3 rue Guillemette. Gratuit.



## Bercy fait monter en régime l'APIE

Le périmètre de l'Agence du patrimoine immatériel de l'Etat a été élargi pour mieux gérer les marques publiques.

A compter du 1er novembre, l' Agence du patrimoine immatériel de l'Etat(APIE), créée en 2007 à la suite du rapport de Maurice Lévy et Jean-Pierre Jouyet , assurera la gestion mutualisée des 750 marques de l'Etat comme **France stratégie** ou Sirene . Cet élargissement voulu par les ministres des finances et de l'économie, Michel Sapin et Emmanuel Macron , ne doit rien au hasard. Près de la moitié de ces marques sont rattachées à leurs ministères ainsi qu'à celui de l'environnement et aux services de Matignon. Du reste, les enjeux financiers liés au patrimoine immatériel de l'Etat sont conséquents : fin 2014, sa valeur comptable, hors marques, s'élevait déjà à 8,5 milliards d'euros (contre 700 millions € en 2007).L'agence est par exemple chargée de supprimer les logos obsolètes déposés à l' Institut national de la propriété industrielle (INPI) en accord avec les services publics concernés ou de renouveler - ou pas, si la mission de l'administration correspondante a évolué - les marques existantes. Récemment, l'APIE a reconduit la protection du label qualité tourisme et déposé le nouveau logo de la gendarmerie nationale. Avec un budget de fonctionnement de 130 000 euros par an, elle ne facture pas ses services mais elle se fait rembourser les redevances dues aux offices comme l'INPI et les frais liés à des prestations comme l'accompagnement juridique.



## Ce que les économistes savent vraiment sur le climat

La COP21, la conférence mondiale sur le climat, du 30 novembre au 11 décembre, est une des dernières chances pour stopper un quart de siècle d'échecs en matière de coordination internationale des politiques climatiques. Les économistes peuvent y aider, parce qu'ils ont tiré les leçons d'une histoire dont ils ont été parties prenantes. Cette histoire a confirmé l'importance d'une tension entre deux principes. Le premier est qu'un prix du carbone est utile pour nous avertir des conséquences de nos comportements et que ce prix doit être unique, pour ne pas dépenser ici 300 euros par tonne de CO<sub>2</sub> (€/TC) alors que, là, il y a des abattements possibles à 50 €/TC. Une formule pour Bisounours. Le deuxième est qu'il faut différencier les prix en fonction inverse du revenu : 50 €/TC ne représentent pas la même charge selon qu'on gagne 2 € ou 200 € par jour, et selon qu'on est ou non dans une phase de construction d'infrastructures. Pour ne pas être inique, un prix unique implique des transferts financiers, en particulier vers les pays en développement. L'achat par le Nord de quotas d'émissions attribués généreusement au Sud est un moyen de mener ces transferts ; c'est le schéma qui avait été retenu dans les accords de Kyoto, en 1997. Mais on voit mal le Nord accepter, en temps de crise économique et budgétaire, des transferts largement supérieurs à l'objectif de 0,7 % du produit intérieur brut affecté à l'aide au développement, qu'il n'a jamais su atteindre à l'époque des « trente glorieuses »... Il n'y a pas de solution dans un tel paradigme, nécessairement conflictuel, de partage d'un budget d'émissions. C'est pourquoi la COP de Cancun, au Mexique, en 2010, avait appelé à un paradigme alternatif, celui de « l'accès équitable au développement ». Ce n'est pas une formule pour Bisounours : les pays émergents vont construire, en quelques décennies, leur stock d'infrastructures (parc bâti, réseaux de transports, systèmes énergétiques) et déterminer leurs émissions sur le siècle. Ils peuvent, donc, encore bifurquer vers un sentier de développement peu dépendant des énergies fossiles. Mais il sera vite trop tard. On trouvera, dans les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), les raisons pour lesquelles ces pays ont intérêt à adopter un tel sentier (sécurité énergétique, baisse des pollutions atmosphériques, maîtrise de l'éclatement urbain et de l'exode rural, prévention des tensions sociales dues aux impacts du changement climatique sur des populations déjà fragiles) et les conditions à réunir pour s'y engager. Investissements sur les infrastructures. On y verra qu'on ne diminuera pas la mobilité contrainte sans toucher à l'immobilier, qu'on n'arrêtera pas la déforestation sans repenser le développement rural, ou encore que le mix énergétique dépendra de systèmes électriques supportant plus d'énergies intermittentes. Or, ces mesures ne seront pas prises pour atteindre des objectifs purement climatiques, mais dans le cadre de stratégies de développement. Ce sont elles que la négociation climat appelle les « contributions [à la lutte contre le réchauffement] prévues, déterminées au niveau national » (Intended Domestic Contributions, INDC). Le total actuel de ces INDC ne nous placera pas sur des trajectoires compatibles avec l'objectif + 2° C ; l'enjeu de la COP21 est celui de dispositifs conduisant à des INDC plus ambitieux. La question du financement est alors critique, à commencer par l'abondement du « fonds vert » climat promis à Copenhague, en 2009. Mais, dans un contexte de contrainte sur les budgets publics, la tentation est grande d'attendre le retour d'une croissance économique stable pour la traiter. Ce serait se tromper de diagnostic, car une des failles majeures de l'économie mondiale est justement la difficulté d'orienter l'épargne vers les investissements de long terme. Les politiques climatiques peuvent contribuer à réduire cette ligne de faille. Elles entraînent, certes, dans un premier temps, des surcoûts d'investissements dans les technologies bas carbone, mais on peut y faire face si on sait rediriger massivement une épargne qui s'investit aujourd'hui dans les technologies intensives en carbone, ou encore dans l'immobilier et les placements spéculatifs. Accélérer la transformation de l'épargne en investissements sur les infrastructures (comme y invite le Fonds monétaire international) réduirait l'insuffisance de la demande globale et contribuerait à une autre croissance, soutenable et riche en emploi. Une question de sécurité mondiale. Les rapports de la Banque mondiale, les initiatives du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), le rapport Canfin-Grandjean (« Mobiliser les financements pour

le climat », remis le 18 juin) explorent les voies d'une telle accélération ; **France Stratégie** a mis en place un forum international pour en débattre. On voit se dessiner quelques éléments-clés : garanties publiques réduisant les risques d'investissement sur des infrastructures bas carbone, système crédible de validation et de suivi, prix directeur du carbone non émis à intégrer dans les dispositifs de financement, création d'actifs bas carbone et réforme des règles prudentielles de gestion des banques. C'est à cela que pousse la déclaration commune des chefs d'Etat américain et brésilien, Barack Obama et Dilma Rousseff, le 30 juin, appelant à reconnaître la « valeur économique et sociale des activités de mitigation ». Une grande part de ces évolutions sort des compétences de la COP21. Mais la COP21 peut mettre en place un cadre facilitant des prises d'initiative par des pays du Nord et du Sud ayant un fort effet d'exemplarité et prévenant l'émergence d'une finance climat non régulée. La COP21 contribuerait ainsi à relever non seulement l'urgence climatique, mais aussi l'urgence de l'accès équitable au développement. Dans les deux cas, c'est une question de sécurité mondiale. Ce texte a été signé par plusieurs auteurs français des quatre derniers rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) : Jean-Paul Ceron, Patrick Criqui, Dominique Finon, Marc Fleurbaey, Minh Ha-Duong, Jean-Charles Hourcade, Franck Lecocq et Benoît Lefevre.



## Crédit d'impôt : le Cice largement adopté par les entreprises

Le Cice, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, a été largement adopté par les entreprises. « Le taux de non-recours est anecdotique », a commenté Jean Pisani-Ferry, commissaire général de France Stratégie et président du comité de suivi du dispositif fiscal. Le 22 septembre, à Paris, il présentait le rapport 2015 de cette instance. Entré en vigueur en janvier 2013, le Cice porte sur la masse salariale des employés dont la rémunération n'excède pas 2,5 fois le smic. Au total, pour 2015, la créance fiscale devrait s'élever à 18,2 milliards d'euros, d'après les estimations avancées par le comité. Au 31 juillet dernier, le montant déclaré par les entreprises atteignait déjà 14,2 milliards, au titre des salaires 2014.

Tendance à la baisse, en revanche, pour le préfinancement du Cice par Bpifrance, la banque publique d'investissement : l'activité a diminué de 32% pour atteindre 680 millions d'euros sur les six premiers mois de l'année. L'établissement a durci les règles de l'octroi et la demande de préfinancement a diminué, précise le rapport du comité.

Toutes les entreprises n'ont pas également profité du Crédit d'impôt. Ce sont prioritairement les secteurs qui utilisent intensivement de la main-d'œuvre qui en bénéficient, comme l'hébergement et la restauration, les services administratifs ou la construction : la part de la masse salariale éligible au Cice y est supérieure à 75 %. En revanche, les entreprises de secteurs tels que l'industrie pharmaceutique, les activités financières et les assurances, en bénéficient moins, puisqu'elles ont en moyenne moins de 40% de leur masse salariale éligible au crédit d'impôt. Une répartition qui confirme celle déjà observée en 2013 par le comité de suivi.

Autre analyse réalisée par l'instance, celle du lien entre export et Cice. Au total, en effet, note le rapport, les entreprises exportatrices bénéficient de près de la moitié du total du Cice, ce qui correspond à leur part dans l'emploi total. Mais plus elles exportent, moins leur part de masse salariale éligible au Cice est importante. Et parmi les entreprises exportatrices, ce sont celles qui commercialisent des produits dont les valeurs unitaires sont les plus faibles qui bénéficient le plus de ce crédit d'impôt. Bref, le Cice ne constitue pas l'outil pour booster les champions de l'export proposant produits et services innovants et haut de gamme, qui supposent des investissements en recherche et développement et une main d'œuvre très qualifiée.

### Des intentions, une évaluation en 2016 et un jugement immédiat

D'après les déclarations d'intentions des entreprises, interrogées en juillet dernier par le comité, les sociétés comptent utiliser le Cice prioritairement pour investir, puis, pour accroître leur résultat d'exploitation, et enfin pour embaucher. Diminuer les prix de vente vient loin derrière, en dernière position. Et si ces tendances sont comparables dans l'industrie et dans les services (hors commerce), ce dernier secteur semble plus enclin à embaucher : 54% des entreprises de services déclarent avoir l'intention d'affecter le Cice à l'emploi, contre 35% dans l'industrie.

Au-delà de ces déclarations d'intentions, pour pouvoir connaître l'évaluation des effets concrets du Cice, il faudra attendre 2016, a prévenu le comité. Le CESE, le Conseil économique social et environnemental, lui, n'a pas attendu pour porter son jugement sur l'efficacité du dispositif. Ainsi que le rapporte le magazine l'Express du 23 septembre, le projet de rapport sur l'« état de la France en 2015 » du CESE pointe « des effets décevants du Crédit d'impôt compétitivité et emploi, par ailleurs mal ciblé, qui n'aurait pour effet que de sauver des emplois dans un premier temps et ne favoriserait pas nécessairement la création d'emplois (...) ».



# France stratégie plaide pour le décloisonnement des politiques de l'enfance et de l'adolescence

Trois axes et 18 orientations pour définir les "principes directeurs" d'un développement "complet" des enfants et des adolescents et décloisonner les politiques publiques menées à leur égard. C'est ce que propose la commission "enfance et adolescence" de **France stratégie**, présidée par le sociologue François de Singly, dans un rapport remis au président de la République mercredi 30 septembre.

 Article rédigé par Lydia Laga

## Accès réservé aux abonnés

Pour accéder aux actualités des ASH, vous devez être abonné à la revue et vous identifier dans le pavé en haut à droite.

### Comment accéder au contenu du site ASH ?

- Vous êtes abonné aux ASH, identifiez-vous dans l'Espace Abonnés se trouvant en haut à droite.  
Si n'avez pas encore de compte, cliquez sur « compte abonné » en haut à droite pour créer vos codes d'accès au site.
- Vous souhaitez obtenir une information, vous abonner ? composez-le :



votre numéro de téléphone.

- Vous pouvez également être contacté par téléphone : demandez à l'un de nos conseillers de vous rappeler en cliquant sur l'image puis en saisissant



- Consulter nos offres d'abonnement  
**Actualités Sociales Hebdomadaires**

**Pour rester en prise directe avec toute l'actualité sociale et sanitaire et sociale !**

**Handicap, Exclusion, Grand âge, Enfance : les ASH couvrent tout le social, domaine par domaine, métier par métier !**

Chaque semaine, toute l'actualité sociale et sanitaire et sociale en 4 temps forts :

- L'Actualité
- 1. Côté cour : toute l'information vient à vous : actualités institutionnelles, plans gouvernementaux, projets de loi, rapports officiels, etc.
- 1. Côté terrain : vous êtes au cœur des initiatives et préoccupations de tous les acteurs du secteur
  - Le Magazine. Avec les rubriques :
    1. « Vos pratiques » : des reportages au plus près des métiers
    1. « Décryptage » : des débats et articles de fond),
    1. « Rencontre » : une interview hebdo sur un sujet d'actualité
    1. « Vos idées » : une libre tribune pour vous exprimer
    1. « Culture » : une sélection d'émissions, d'ouvrages, d'expos...
    1. « Le point de vue de... » : le bloc-notes mensuel de personnalités du secteur.
      - Le Cahier Juridique Pour tout savoir sur les derniers dispositifs en vigueur et leurs conséquences sur votre activité : « La veille juridique », « Le dossier juridique » et « L'aide-mémoire du travailleur social ».
      - Le Cahier EmploiLa référence du secteur en matière d'emploi, soit plus de 300 offres par semaine.



## Hollande finance l'ouverture des bibliothèques le dimanche



«J'ai demandé au gouvernement de déposer un amendement au projet de loi de finance pour que l'Etat soutienne financièrement les villes qui ouvriront les bibliothèques le dimanche», a annoncé François Hollande. Le chef de l'Etat apportera un soutien financier de l'État aux villes qui décideront d'ouvrir les bibliothèques municipales le dimanche, afin de favoriser l'accès, en particulier des jeunes, à la lecture.

M. Hollande a fait cette annonce après avoir visité une exposition au musée des Arts décoratifs célébrant le 50e anniversaire de l'Ecole des loisirs, maison d'édition de livres pour la jeunesse.

«La lecture est un formidable moyen d'émancipation, de partage, d'évasion. Cette chance-là ne doit pas être un privilège», a souligné M. Hollande, qui a par ailleurs reçu le rapport d'une commission présidé par François de Singly comprenant une série de propositions pour améliorer la situation des enfants et adolescents.

Le chef de l'Etat a rappelé également que le ministère de la Culture s'était associé aux Caisses d'allocations familiales «pour promouvoir la lecture auprès des familles modestes». «150.000 jeunes enfants en ont bénéficié cette année, et il y en aura 200.000 l'année prochaine», a-t-il indiqué.

### Une réponse à l'aspiration de nombreux citoyens

L'association «Bibliothèques sans frontières», présidée par l'historien Patrick Weil et à l'origine d'une pétition l'an dernier pour l'ouverture des bibliothèques le soir et le dimanche, s'est félicitée de l'annonce présidentielle.

«C'est un premier pas vers l'objectif d'ouverture élargie des bibliothèques les week-ends et en soirée, et une réponse à (...) Lire la suite sur Figaro.fr



## Hollande finance l'ouverture des bibliothèques le dimanche

**Le président de la République a annoncé le 30 septembre que l'État apportera un soutien financier aux villes qui décideront d'ouvrir les bibliothèques municipales durant le week-end.**

«J'ai demandé au gouvernement de déposer un amendement au projet de loi de finance pour que l'Etat soutienne financièrement les villes qui ouvriront les bibliothèques le dimanche», a annoncé François Hollande. Le chef de l'Etat apportera un soutien financier de l'État aux villes qui décideront d'ouvrir les bibliothèques municipales le dimanche, afin de favoriser l'accès, en particulier des jeunes, à la lecture.

M. Hollande a fait cette annonce après avoir visité une exposition au musée des Arts décoratifs célébrant le 50e anniversaire de l'Ecole des loisirs, maison d'édition de livres pour la jeunesse.

«La lecture est un formidable moyen d'émancipation, de partage, d'évasion. Cette chance-là ne doit pas être un privilège», a souligné M. Hollande, qui a par ailleurs reçu le rapport d'une commission présidé par François de Singly comprenant une série de propositions pour améliorer la situation des enfants et adolescents.

Le chef de l'Etat a rappelé également que le ministère de la Culture s'était associé aux Caisses d'allocations familiales «pour promouvoir la lecture auprès des familles modestes». «150.000 jeunes enfants en ont bénéficié cette année, et il y en aura 200.000 l'année prochaine», a-t-il indiqué.

### Une réponse à l'aspiration de nombreux citoyens

L'association «Bibliothèques sans frontières», présidée par l'historien Patrick Weil et à l'origine d'une pétition l'an dernier pour l'ouverture des bibliothèques le soir et le dimanche, s'est félicitée de l'annonce présidentielle.

«C'est un premier pas vers l'objectif d'ouverture élargie des bibliothèques les week-ends et en soirée, et une réponse à l'aspiration de nombreux citoyens et surtout de nombreux jeunes, de pouvoir plus librement accéder à des espaces de culture, de travail et d'information», a indiqué l'association dans un communiqué.

«Au moment où de trop nombreuses municipalités annoncent la fermeture de bibliothèques ou la réduction de leurs ressources et activités, Bibliothèques Sans Frontières se montrera vigilant aux côtés des associations et notamment de l'Association des Bibliothécaires de France (ABF), quant à la mise en oeuvre effective de cette annonce», a ajouté l'ONG.



## Hollande joue le contraste avec Sarkozy



### **Le chef de l'Etat veut apparaître en défenseur du modèle social. Il célèbre mardi les 70 ans de la Sécurité sociale.**

« Il n'est jamais loin le loup ; il faut savoir le reconnaître. J'ai quelques informations à vous communiquer... » Mercredi, au musée des Arts décoratifs de Paris, François Hollande s'exprime sur la stratégie nationale pour l'enfance et l'adolescence. Rien de très politique a priori. Sauf que le chef de l'Etat en profite, en évoquant « la peur du loup » qu'ont les enfants, pour donner un petit coup de griffe à ceux qui « veulent introduire [des angoisses] au-delà du nécessaire dans une société comme la nôtre ». Vise-t-il Marine Le Pen ? Ou d'abord Nicolas Sarkozy ? Le leader des Républicains, son successeur à l'Elysée, venait de dévoiler sa recette pour la « refondation » du modèle social français : 100 milliards d'économies dans les dépenses publiques en cinq ans, report de l'âge légal de départ à la retraite, dégressivité de l'allocation-chômage à partir de douze mois, etc. « Là, les choses sont dites. Ca nous arrange », lâche un proche du président.

Par petites touches, depuis la rentrée, François Hollande s'applique en effet à se poser en protecteur du modèle français que « certains », donc, voudraient détruire. Devant le Congrès de l'Union sociale pour l'habitat la semaine dernière, la Confédération européenne des syndicats mardi comme sur la condition de vie étudiante jeudi, il fait entendre une petite musique qui fait la part belle aux mots « garanties », « solidarité », « mixité » et surtout « social ». Moderniser, s'adapter, oui, mais sans casser, fait-il valoir. Réformer, certes, mais pour « garantir ce que nous considérons comme essentiel », a-t-il souligné la semaine dernière, lors de la remise du prix de l'audace créatrice, en notant que « les Français veulent les réformes tout en les craignant ». D'où la décision du président de borner d'emblée la future réforme du Code du travail. Et les efforts qu'ont déployés l'exécutif et la majorité pour dépeindre Nicolas Sarkozy en « démolisseur » du modèle social.

La stratégie, tournée vers l'échéance électorale de 2017, vise à retisser les liens avec l'opinion. En se montrant rassurant. « 2017 se jouera sur la confiance et la capacité à recréer de la cohésion nationale », veut croire une ministre. Et en parlant à la gauche, mais pas seulement. « Ouvrir des tranchées vers le centre pour étouffer Alain Juppé, c'est son seul espoir », souligne un conseiller ministériel. « Il faut faire mouvement sur des valeurs qui rassemblent, être à gauche sur des valeurs qui dépassent la gauche », poursuit un membre du gouvernement, donnant en exemple l'écologie et le compte personnel d'activité, qui doit regrouper en 2017 les droits acquis par les salariés au cours de leur carrière. « Une valeur de gauche parfaitement accessible au monde centriste », dit ce hollandais.

#### **« Répéter le message »**

Le dispositif est censé accroître la sécurisation des parcours professionnels. François Hollande devrait en parler mardi, comme de la protection universelle maladie, sorte de reconnaissance de la CMU, dans un discours à l'occasion des 70 ans de la Sécurité sociale. L'Elysée promet un « discours clef, structuré », alors que le chef de l'Etat a plutôt privilégié, ces dernières semaines, les interventions sectorielles (un jour sur la ruralité, un autre sur l'Europe, un troisième sur le

logement ou le climat). Il espère ainsi donner au mois d'octobre, avec la conférence sociale du 19, une coloration très sociale. « Pour imprimer un message, il faut le répéter », plaide-t-on dans son entourage.

Reste à savoir si cette stratégie peut fonctionner et permettre à François Hollande de « retrouver des parts de confiance » et « l'usage de tous ses membres », selon la formule d'un de ses soutiens. « Vu le passif qui est le sien, il n'a de toute manière pas le choix », réplique un haut responsable. Aujourd'hui, il n'y parvient guère dans les sondages. Mais la présidentielle est encore loin. « Son calcul, c'est que, à un moment donné, les gens comprendront », rétorque l'un de ses proches. Malgré les ruses du Loup, le Petit Chaperon rouge n'est-il pas sorti indemne de l'histoire ? Pas dans toutes les versions, il est vrai...

**Pierre-Alain Furbury, Les Echos**

@paFurburySuivre



## Mailly: pas de négociation "à la va-vite" sur le Compte personnel d'activité

Le numéro un de FO, Jean-Claude Mailly, accuse le gouvernement de "rythmer" ses annonces de réformes sociales en fonction du "calendrier électoral". Il refuse aussi des négociations "à la va-vite" sur la mise en place du Compte personnel d'activité (CPA).

Le gouvernement souhaite mettre en place le 1er janvier 2017 le CPA, qui regroupera les comptes existants (pénibilité, formation etc.). Les salariés pourront conserver ce compte tout au long de leur carrière.

"Force ouvrière refuse de négocier à la va-vite, d'ici à mars, un dispositif collectif de droits transférables dont le mécanisme est complexe", affirme M. Mailly, dans une interview à Marianne.

Il n'est "pas question donc d'échanger un CPA contre plus de flexibilité", prévient-il.

Le CPA sera au cœur de la conférence sociale du 19 octobre. Le gouvernement souhaite l'intégrer dans un projet de loi en 2016.

"Les lois Rebsamen et Macron ne sont pas encore en place, et on nous annonce de nouveaux chantiers au nom de la +réforme permanente+, parfois pour des raisons politiciennes", a affirmé le leader de FO qui ajoute, "le bougisme n'est pas synonyme de progrès".

"Que le gouvernement rythme ses annonces uniquement en fonction d'un calendrier électoral nous pose problème : nous ne sommes pas chargés de sa comm'", lance le leader de FO.

Par ailleurs, selon M. Mailly, la "conférence sociale va être tendue" si auparavant un accord n'est pas trouvé entre patronat et syndicats "pour sauver les retraites complémentaires". La prochaine séance de négociations aura lieu le 16 octobre.

Pour assurer le financement des retraites complémentaires, au bord de la faillite, le leader de FO propose que "les entreprises qui se séparent de seniors de plus 55 ans par rupture conventionnelle", à l'amiable, "soient taxées".

Pour un senior, la rupture conventionnelle est "une sorte de pré-retraite, financée par les caisses de chômage", estime-t-il.

Cette proposition rejoint celle de la CFDT. em/jg/bma



## Mailly: pas de négociation "à la va-vite" sur le Compte personnel d'activité

Entreprise Par AFP, publié le 01/10/2015 à 17:50, mis à jour à 17:50



**Paris, 1 oct 2015 - Le numéro un de FO, Jean-Claude Mailly, accuse le gouvernement de "rythmer" ses annonces de réformes sociales en fonction du "calendrier électoral". Il refuse aussi des négociations "à la va-vite" sur la mise en place du Compte personnel d'activité (CPA).**

Le gouvernement souhaite mettre en place le 1er janvier 2017 le CPA, qui regroupera les comptes existants (pénibilité, formation etc.). Les salariés pourront conserver ce compte tout au long de leur carrière.

"Force ouvrière refuse de négocier à la va-vite, d'ici à mars, un dispositif collectif de droits transférables dont le mécanisme est complexe", affirme M. Mailly, dans une interview à Marianne.

Il n'est "pas question donc d'échanger un CPA contre plus de flexibilité", prévient-il.

Le CPA sera au cœur de la conférence sociale du 19 octobre. Le gouvernement souhaite l'intégrer dans un projet de loi en 2016.

"Les lois Rebsamen et Macron ne sont pas encore en place, et on nous annonce de nouveaux chantiers au nom de la +réforme permanente+, parfois pour des raisons politiciennes", a affirmé le leader de FO qui ajoute, "le bougisme n'est pas synonyme de progrès".

"Que le gouvernement rythme ses annonces uniquement en fonction d'un calendrier électoral nous pose problème : nous ne sommes pas chargés de sa comm'", lance le leader de FO.

Par ailleurs, selon M. Mailly, la "conférence sociale va être tendue" si auparavant un accord n'est pas trouvé entre patronat et syndicats "pour sauver les retraites complémentaires". La prochaine séance de négociations aura lieu le 16 octobre.

Pour assurer le financement des retraites complémentaires, au bord de la faillite, le leader de FO propose que "les entreprises qui se séparent de seniors de plus 55 ans par rupture conventionnelle", à l'amiable, "soient taxées".

Pour un senior, la rupture conventionnelle est "une sorte de pré-retraite, financée par les caisses de chômage", estime-t-il.

Cette proposition rejoint celle de la CFDT. em/jgbma



## Remise des prix du concours de dessin sur le thème « les Valeurs de la République »

1er octobre 2015

Partager

:



Remise des prix du concours de dessin sur le thème « les Valeurs de la République » par M. le Président de la République et Mme Laurence Rossignol, Secrétaire d'État chargée de la Famille, de l'Enfance, des Personnes Âgées et de l'Autonomie.

A l'occasion de l'inauguration de l'exposition en l'honneur du 50ème anniversaire de l'École des loisirs qui s'est déroulée au musée des Arts Décoratifs de Paris, M. le Président de la République et Mme Laurence Rossignol, Secrétaire d'État chargée de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Âgées ont remis leurs prix aux lauréats du concours de dessins sur le thème « les valeurs de la République ».

Ce concours avait été organisé au lendemain des attaques terroristes du 7 janvier, avec la participation de la Caisse nationale des Allocations familiales (CNAF) et de l'Ecole des Loisirs.

Il avait pour but de favoriser la discussion au sein des familles autour des questions du vivre-ensemble et de la citoyenneté. Les lauréats ont reçu, ce mercredi 30 septembre les félicitations du Président de la République.

Lors de cet événement, M. le Président de la République s'est également vu remettre le rapport « Pour un développement complet de l'enfant et de l'adolescent » par M. François de Singly, membre de la Commission Enfance et Adolescence.

[Télécharger le communiqué de presse au format PDF \(pdf - 337.8 ko\)](#)

[Visionner la vidéo du site de l'Élysée](#)

[REPORTAGE] Remise du rapport sur la stratégie... *par elysee*



## Social news : l'actualité sociale du 1er au 30 septembre 2015

La rupture d'un CDD ouvre droit au versement d'une indemnité de précarité. Sachant que le CDI n'ouvre pas droit aux versements de cette indemnité, celle-ci est-elle perçue lorsque le CDD est requalifié en CDI? La cour de Cassation apporte la réponse dans son arrêt du 7 juillet 2015.



Une Version professionnelle de Facebook en entreprise : Facebook at Work

Version semblable à celle utilisée par des millions d'utilisateurs, Facebook at Work déjà utilisé au sein même de la société Facebook, propose des fonctionnalités métiers et est nettoyé de « fonctionnalités non professionnelles ».

Facebook at work permettra d'échanger et stocker des documents, projets et conversations entre collaborateurs. Le réseau devra s'imposer face à ses nombreux concurrents tel Slack, Lync ou encore Yammer de Microsoft.

Requalification en CDI et prime de précarité

La rupture d'un CDD ouvre droit au versement d'une indemnité de précarité. Sachant que le CDI n'ouvre pas droit aux versements de cette indemnité, celle-ci est-elle perçue lorsque le CDD est requalifié en CDI ? La cour de Cassation apporte la réponse dans son arrêt du 7 juillet 2015.

- Si le CDD est rompu, qu'il a donné lieu au versement d'une indemnité de précarité puis qu'il

est requalifié en CDI = l'indemnité de précarité demeure due et l'employeur ne peut en demander le remboursement à son salarié.

– Si le CDD est requalifié en CDI en cours de collaboration, avant versement d'une indemnité de précarité = le salarié ne peut en réclamer le versement.

#### Remise au Premier Ministre du rapport Combrexelle

Le rapport tant attendu de Jean-Denis Combrexelle a été remis au premier ministre le 8 septembre dernier. Ce rapport comprend 44 propositions devant servir de base à un projet de loi visant la simplification du Code du Travail. Le texte préconise notamment l'ouverture de nouveaux champs de négociation collective. Il s'agira de faire une plus grande place à la négociation collective et en particulier à la négociation d'entreprise, pour une meilleure adaptabilité des normes aux besoins des entreprises, ainsi qu'aux aspirations des salariés.

Myriam El Khomri, la nouvelle ministre du travail, est chargée de mener une concertation avec les organisations syndicales et patronales sur le projet de réforme du Code du travail avant la conférence sociale prévue les 19 et 20 octobre. Autant dire que la tâche ne sera pas aisée à la vue des premières réactions des organisations syndicales.

#### Les dossiers prioritaires de Myriam el Khomri, la nouvelle ministre du travail

La priorité pour le gouvernement reste l'abaissement du nombre de chômeurs en France. Les derniers chiffres du chômage ne sont pas très encourageant (+0.6% de chômeurs soit 20 000 chômeurs en plus). Pour autant la ministre du travail n'est pas démotivée et souhaite former les demandeurs d'emplois aux métiers de la restauration et de l'hôtellerie mais également aux métiers de soudeur, de chaudronnier et du service de l'aide à la personne. En effet, on compte aujourd'hui 300 000 emplois non pourvus dans ses domaines. Une piste à explorer.

L'autre dossier délicat auquel la ministre du travail devra faire face est celui né suite à la réforme du dialogue social concernant le compte personnel d'activité (CPA). En effet ce CPA rassemblerait les différents comptes personnels (pénibilité, formation, compte épargne temps...) sous un dossier personnel unique. L'objectif à travers ce CPA est de sécuriser au maximum le parcours des salariés, ce qui n'est pas pour déplaire aux partenaires sociaux.

Enfin, Myriam el Khomri devra également travailler sur la convention d'assurance chômage en lien avec les partenaires sociaux. Rappelons que cette convention a pour objectif de renforcer le contrôle des chômeurs et l'instauration d'allocations dégressives. Ce dossier « complexe » reste cependant à négocier.

Ernst & Young : Et si demain vos diplômes n'étaient plus déterminant pour trouver un emploi ?

Selon le cabinet d'audit Ernst & Young, une carrière universitaire brillamment réussie n'a pas forcément de lien de causalité avec la réussite dans le monde du travail. Maggie Stilwell, cadre dans la fonction RH du cabinet d'expertise explique qu'à l'avenir, l'entreprise fera passer ses propres tests en ligne pour juger le potentiel de ses candidats. L'objectif étant de donner la chance à des jeunes talents quel que soit leur parcours académique. Ainsi, les diplômes resteront un critère important d'évaluation des candidatures mais ne seront plus un obstacle pour entrer chez Ernst & Young.

#### Censure du barème d'indemnités applicable aux licenciements sans cause réelle et sérieuse

Le conseil constitutionnel a invalidé le mercredi 5 août, la disposition du projet de loi Macron, créant un barème d'indemnités obligatoire en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse. Le texte initial prévoyait, en effet, que les indemnités accordées par le Conseil de Prud'hommes soient, dans ce cadre, fixées en fonction de l'ancienneté du salarié et de la taille de l'entreprise.

Le Conseil constitutionnel invalide le barème des indemnités prud'homales calculées selon la taille de l'entreprise en raison de la méconnaissance du principe d'égalité devant la loi. Le gouvernement ayant d'ores et déjà annoncé son intention de revoir sa copie, une nouvelle version modifiée de ce barème qui ne tiendrait compte que de l'ancienneté du salarié pourrait rapidement voir le jour.

### L'ANDRH récompense plusieurs projets digitaux

Pour les directions des ressources humaines, les technologies numériques sont désormais au cœur des préoccupations et en phase avec les besoins de compétitivité. Le 14 septembre 2015, l'ANDRH a récompensé trois entreprises pour leurs projets digitaux.

Le prix du DRH numérique a été décerné à Frédéric Thoral de BNP Paribas International Retail Banking. Air France et le CNRS ont quant à eux reçu respectivement les prix des nouvelles pratiques numériques et du projet numérique/SIRH.

Sources : focusrh.com, ActuelRH, juritravail.com, myrhline.com, Centre Presse, wedemain.fr

#### Share this:

- Imprimer
- Email
- 
- 
- 
- 
- 

#### J'aime :

J'aime chargement...

#### Sur le même thème

Balises : ANDRH, CDD, CDI, Combrexelle, Facebook, Khomri, Septembre